

**« Dis-moi comment tu féminises, je te dirai pour qui tu votes »
Les dénominations des candidates dans les élections européennes
de 1989 et de 2004 en Belgique et en France ¹**

Résumé

Le travail analyse les termes (féminins ou masculins) utilisés par les partis politiques pour décrire leurs candidates aux élections européennes de 1989 et de 2004, en Belgique francophone et en France. Une nette évolution se dessine, favorable au féminin. Les féminins, minoritaires en 1989, sont majoritaires en 2004 (passant de 62 à 92 % en Belgique, de 74 à 85 % en France). Certaines professions (en France, par exemple, députée et maire-adjointe), toujours déclinées au masculin en 1989, sont le plus souvent désignées par des féminins en 2004. Les partis politiques adoptent des comportements linguistiques différenciés. À quelques exceptions près, le taux de féminins utilisés par les partis permet, dans les quatre scrutins pris en compte, de les situer sur un axe qui correspond assez précisément à l'axe politique gauche-droite, la gauche féminisant davantage que la droite et a fortiori que l'extrême droite.

Mots-clés : féminisation linguistique, genre, élections, partis politiques, idéologie, diachronie, politique linguistique.

Summary

This work analyzes the grammatical gender of the words used by the political parties to describe the female candidates for the European elections of 1989 and 2004 in French-speaking Belgium and France. A clear evolution takes shape, favorable to the feminine option. The feminine words, minority in 1989, are majority in 2004 (growing from 62 to 92 % in Belgium, from 74 to 85 % in France). Some professions (in France, for example, deputy and mayor-assistant), always referred to with a masculine word in 1989, are generally indicated by a feminine in 2004. The political parties adopt differentiated linguistic behaviors. In the four polls taken into account, the rate of feminine words used by the parties allows, with some exceptions, to locate them on an axis which is very similar to the left-right axis, the progressive parties using more feminine forms than the conservative ones.

Key-words : linguistic feminization, gender, elections, political parties, ideology, historical perspective, linguistic policy.

1. INTRODUCTION

L'histoire de la langue française ne pourra pas manquer de relever, pour les XX^e et XXI^e siècles, deux changements en sens opposés : en utilisant des mots masculins pour désigner les

¹ Benoît Denis, Philippe Hambye, Jean-Marie Klinkenberg, Georges Legros, Angéline Martel et Marc Wilmet ont formulé, à la lecture de versions précédentes de ce texte, de nombreuses remarques très pertinentes. L'état présent de notre travail leur doit beaucoup. Nous leur adressons nos très vifs et sincères remerciements.

femmes accédant à des positions sociales jusque-là occupées par des hommes (*administrateur, avocat, député*, etc.), un premier mouvement se met en rupture avec la règle qui depuis les origines du français associe, pour les substantifs ayant le trait sémantique « humain », genre grammatical et sexe du référent. Ce mouvement, qui apparaît dans la première moitié du XX^e siècle, s'est introduit de manière relativement subreptice, porté par certains courants féministes, relayé par la répugnance de bien des francophones à l'innovation lexicale et favorisé par une certaine inertie administrative. Il n'a fait l'objet d'aucun débat social, d'aucun encouragement de la part des autorités linguistiques, d'aucune implication de la part de la classe politique.

Un deuxième mouvement s'insurge contre le premier et revendique au contraire l'utilisation d'étiquettes féminines pour désigner les femmes. La revendication, en ce cas aussi, est liée aux féministes – d'une autre génération –, et cette fois, elle s'accompagne d'importantes ondes de choc dans le public, dans les institutions ayant en charge la gestion de la langue, et dans la sphère politique (pour certains pays du moins²) : des textes officiels (décrets, circulaires) recommandent la féminisation des termes référant à des femmes, en même temps qu'est impulsée la publication d'ouvrages visant à assurer l'emploi d'une langue non sexiste³.

Ce deuxième mouvement, qui a pris naissance dans les milieux féministes aux États-Unis, devient un enjeu sur la place publique au Québec à la fin des années 1970, il se cristallise dans les pays européens francophones au cours des deux dernières décennies du XX^e siècle.

Qu'en est-il aujourd'hui, en Belgique et en France ? Quelle a été et quelle est l'ampleur de ces deux mouvements ? Observe-t-on des modifications de pratiques linguistiques ? Quel effet ont exercé les mesures adoptées par la politique linguistique ? C'est sur ces questions que nous aimerions apporter ici un éclairage.

Par ailleurs, alors que l'argumentaire des opposants à la féminisation se situe pour l'essentiel sur le terrain linguistique (« Les formes nouvelles sont déjà consacrées dans un autre sens », « Elles sont dysphoniques », « Elles sont inutiles, le masculin étant générique », « Les termes masculins renvoient en ce cas non à des personnes, mais à des fonctions », « Les formes féminines nouvelles n'ont pas reçu la caution de l'Académie », etc.), sur l'autre bord, chez les personnes favorables aux étiquettes féminines, on a toujours souligné la dimension idéologique sous-jacente aux choix grammaticaux, mis en avant la liaison entre genre utilisé pour désigner les femmes et conception de la place qu'elles occupent dans la société. Un angle sous lequel cette relation peut être abordée consiste à s'interroger sur les pratiques féminisantes des différents partis politiques. Certes, ce faisant, on adopte un angle plutôt réducteur, l'idéologie ne se résumant pas à des choix entre partis politiques, mais cette méthodologie a l'avantage de pouvoir profiter d'une grille d'analyse assez largement consensuelle de la réalité non linguistique. Beaucoup de personnes mettent d'ailleurs en parallèle la manière dont la féminisation linguistique est appliquée et les options politiques exprimées en termes de position sur l'axe gauche-droite. Ainsi, en France, des journaux qui appliquaient la féminisation ont été accusés de traduire ainsi leur appartenance à la gauche

² Pour une bibliographie, une présentation générale des fondements de la féminisation et une description des situations, on se reportera utilement à Bouchard, Guilloton et Vachon-L'Heureux (1999) pour le Québec ; Mathieu (1999), Houdebine-Gravaud (1999), Yaguello (1998a, 1998b) pour la France ; De Pietro et Béguelin (1999), Elmiger et Wyss (2000) pour la Suisse ; Moreau (1999), Wilmet (1993, 1994, 2001) pour la Belgique francophone. Voir aussi Dawes (2003), Pavlic (1999).

³ Pour la Belgique, voir Communauté française de Belgique (1994) ; pour la France, Becquer, Cerquiglini, Cholewka, Coutier, Frécher et Mathieu (1999).

(Henry, 1999 : 58 [cité par Mathieu, 1999 : 57]). Mais on a peu d'indications claires sur cette relation éventuelle, dans les faits, entre langue et couleur politique (voir toutefois Brick et Wilks, 2002).

En cette matière comme en beaucoup d'autres, les positions absolues (0 % ou 100 %) sont exceptionnelles. Que l'on veuille évaluer la dynamique du changement linguistique éventuel ou tester la liaison entre pratiques linguistiques et idéologie, il nous paraît impératif de quantifier les observations et de travailler sur de grands nombres, de procéder, autrement dit, à des relevés et des dénombrement systématiques, de manière à dépasser les perceptions impressionnistes du réel, fondées dans certains cas sur quelques faits seulement.

Pour atteindre nos objectifs, nous avons relevé la manière dont les candidates étaient désignées lors des élections européennes en Belgique et en France, en 1989 et en 2004. La méthode présente divers avantages : d'abord, elle permet de recueillir assez aisément un corpus important – nous avons travaillé sur quelque 5000 dénominations ; ensuite ce corpus est diversifié, dans la mesure où il couvre un très large éventail de professions et de fonctions (nous dénombrons 257 étiquettes différentes) ; enfin, on reste à l'intérieur d'un même type de discours⁴, même à 15 ans d'intervalle. Un autre avantage majeur de cette approche est qu'elle permet de répondre très directement à la question de savoir si les deux options linguistiques sont marquées politiquement, au sens strict du terme.

Très concrètement, ce travail se propose de tester les trois hypothèses suivantes :

1. Les formes féminines progressent et leur proportion devrait être plus élevée en 2004 qu'en 1989.
2. L'appartenance politique conditionne les choix linguistiques, en particulier ceux qui concernent le genre des dénominations.
3. L'emploi du masculin concerne surtout les professions prestigieuses.

2. CONSTITUTION DU CORPUS

Notre corpus⁵ est composé de dénominations de professions ou de titres attribués à des candidates lors de différentes campagnes électorales. Nous avons systématiquement dépouillé les documents en notre possession pour les scrutins suivants : les élections européennes du 18 juin 1989 et du 13 juin 2004 en France et en Belgique francophone⁶, ainsi que les élections régionales du 13 juin 2004 en Belgique. Ces documents sont de 3 types selon le scrutin envisagé :

- pour les élections de 2004, notre dépouillement a pris en compte tout ce qui était disponible sur les sites internet des différents partis, qu'il s'agisse de la présentation des candidates sur un canevas préétabli ou des textes plus personnels dans lesquels les candidates se présentaient la plupart du temps à la 1^{re} personne ;

⁴ Ce type discursif connaît aussi ses limites pour notre propos : les étiquettes sont la plupart du temps fournies sans le déterminant qui permettrait de déterminer leur genre (mais la moisson reste néanmoins importante), et on ne peut que rarement y étudier la question des anaphores et des accords ; y trouver, autrement dit, beaucoup d'exemples comparables au fameux « Le capitaine Prieur est enceinte » (voir Yaguello, 1989).

⁵ Celui-ci est consultable à l'adresse suivante : <http://valibel.fltr.ucl.ac.be/> (sous la rubrique Anne Dister).

⁶ Pour la Belgique, pays officiellement trilingue, nous n'avons collecté que les données en français.

- pour les européennes de 1989 en France, nous nous sommes basées sur les listes électorales officielles⁷ ;
- les documents disponibles pour les européennes de 1989 en Belgique étaient quant à eux beaucoup plus variés. Nous avons en effet consulté les archives du Fonds d'Histoire du mouvement wallon⁸ qui, lors de chaque scrutin, rassemble le maximum de documents : il s'agit aussi bien du programme officiel des partis, de tracts rédigés à l'initiative des candidates elles-mêmes que de lettres personnelles envoyées aux électeurs par les candidates ou par des personnalités qui les soutiennent.

Notre recensement s'est fait de la manière suivante : pour chaque candidate, nous avons relevé tous les termes désignant un titre, un grade, une profession ou une fonction dans les documents consultés. Si un même terme revenait plusieurs fois pour une même candidate, nous en avons relevé toutes les occurrences ; si une même candidate se présentait plusieurs fois (comme effective et comme suppléante, ou encore, en 2004 pour la Belgique, aux régionales et aux européennes), nous avons fait comme s'il s'agissait de deux personnes différentes. Ce choix a été motivé par le fait que certaines candidates, sur un même dépliant parfois, oscillent entre féminin et masculin, se présentant ici comme *sénatrice*, et là comme *sénateur*, par exemple.

Classement en formes, genres et lemmes

Le tableau I propose l'exemple d'une candidate belge aux élections européennes de juin 2004.

Tableau I
Présentation d'une candidate

Fonctions actuelles	Parlementaire européenne Candidate effective aux élections européennes 2004
Profil	Entrée dans le syndicalisme dès 1968, Véronique combine militantisme de base et carrière scientifique. Professeur de Psychologie du travail à l'Université Libre de Bruxelles puis à l'Université de Liège où elle exercera les fonctions de doyen de la Faculté de Psychologie de 1990 à 1998, elle est une spécialiste du monde du travail et du secteur de la sidérurgie. Mère de deux enfants, parlementaire européenne sortante, membre effective de la Commission des Affaires étrangères, elle fait de la paix, de la défense de l'emploi et des droits de l'Homme un combat quotidien.
Formation	Docteur en psychologie

Pour cette candidate, nous relevons les 8 termes suivants : *parlementaire européenne*, *candidate effective*, *professeur*, *doyen*, *une spécialiste*, *parlementaire européenne sortante*, *membre effective*, *docteur*. Nous avons accompagné chaque terme de son lemme, c'est-à-dire sa forme canonique (que nous désignerons toujours par la forme féminine) et de son genre.

Nous avons commencé par distinguer deux types de cas, selon que le genre du terme était ou non apparent. La marque du genre peut apparaître dans la morphologie du nom et/ou dans les déterminants qui l'accompagnent. Quand le genre n'est pas apparent dans le texte, on parlera de termes non genrés. Ceci permet de distinguer 6 catégories : 1. la forme du nom (ainsi que, le cas échéant, celle des déterminants) est féminine (noté *fém* ; ex. : *candidate*) ; 2. la forme du nom (ainsi que, le cas échéant, celle des déterminants) est masculine (noté *mas* ; ex. : *doyen*) ; 3. le genre du nom n'apparaît pas dans sa forme mais le déterminant est féminin (noté *fdét* ; ex. : *parlementaire européenne*, *une spécialiste*) ; 4. le genre du nom n'apparaît

⁷ Ces listes sont reproduites en annexe de la thèse d'Edwige Khaznadar (1990).

⁸ Nous remercions Fabrice Meurant-Pailhe qui a mis les documents à notre disposition.

pas dans sa forme mais le déterminant est masculin (noté *mdét* ; ex.: *parlementaire européen*) ; 5. le genre du nom n'apparaît pas ni dans sa forme ni dans le déterminant (*docteur*) 6. l'amalgame : nous appelons amalgame un ensemble nom + déterminant qui présente une contradiction dans l'accord en genre (*conseiller municipal sortante*).

Pour notre candidate, nous obtenons alors les données suivantes :

Tableau II
Répartition en lemmes et genres des termes du tableau I

Terme	Lemme	Genre
<i>parlementaire européenne</i>	<i>parlementaire</i>	fdét
<i>candidate effective</i>	<i>candidate</i>	fém
<i>professeur</i>	<i>professeur</i>	non genré
<i>doyen</i>	<i>doyenne</i>	mas
<i>spécialiste</i>	<i>spécialiste</i>	fdét
<i>parlementaire européenne sortante</i>	<i>parlementaire</i>	fdét
<i>membre effective</i>	<i>membre</i>	fdét
<i>docteur</i>	<i>docteur</i>	non genré

Pour établir cette classification en genres, nous nous sommes fondées sur le guide publié en 1994 par la Communauté française de Belgique et le Conseil supérieur de la langue : *Mettre au féminin, guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*⁹. Ainsi, l'item *doyen* est classé parmi les masculins car la forme préconisée pour un référent féminin est *doyenne* ; en revanche, *docteur* (sans déterminant dans le texte) figure dans la catégorie des non-genrés : la forme n'est en effet pas que masculine, elle est aussi proposée comme féminin à côté de *doctoresse*¹⁰.

Effectifs

Nous avons regroupé pour la Belgique les 2 scrutins de 2004, aucune différence n'apparaissant entre les élections européennes et les élections régionales¹¹. Notre corpus se compose donc comme suit :

Tableau III
Nombre d'occurrences et de lemmes dans le corpus

Élections	Nombre d'occurrences	Nombre de lemmes
Belgique 1989	284	55
France 1989	318	71
Belgique 2004	3308	186
France 2004	1125	153

⁹ Aurions-nous pris le Guide publié en 2005 ou le guide français de 1998 que nous aurions abouti rigoureusement au même classement. Si le Guide de 2005 se différencie surtout de l'édition précédente en ce qu'il accueille des formes en *-eure*, il ne disqualifie pas pour autant les féminins en *-eur* (*une ingénieur* et *une ingénieure* sont conformes aux recommandations).

¹⁰ Notons que *doctoresse* est utilisé comme féminin de *docteur en médecine*, mais non comme « femme possédant une thèse » dans une autre discipline que la médecine.

¹¹ Et ceci bien que le profil sociologique des candidates soit quelque peu différent, mais sans doute beaucoup moins que lors d'élections communales (ou municipales en France). Comparer régionales et européennes pour une même année aurait compliqué inutilement notre propos, pour des résultats peu probants.

Total	5035	465
-------	------	-----

Le matériau dont nous disposons est plus important pour l'année 2004 que pour 1989, tant en Belgique qu'en France. Ceci est dû non seulement aux types de documents dépouillés (sites internet vs documents papiers) mais également à l'instauration d'une loi garantissant la parité hommes-femmes. En effet, depuis 2000 en France et 2002 en Belgique, les partis politiques sont obligés d'inscrire sur leurs listes électorales autant de candidates que de candidats.

Partis concernés

Les partis concernés par cette étude sont les suivants, que nous présentons ici dans un ordre qui va de l'extrême gauche à la droite ou à l'extrême droite¹² :

Tableau IV
Position sur l'axe gauche-droite des partis étudiés

	Sigle	Intitulé du parti	Position
Belgique 1989	POS	Parti ouvrier socialiste	extrême gauche (trotskiste)
	PTB	Parti des travailleurs de Belgique	extrême gauche (maoïste)
	PS	Parti socialiste	gauche
	PSC	Parti social chrétien	centre-droit
	ERE/FDF	Europe-régions-environnement/ Front démocratique des francophones	centre-droit
	PRL	Parti réformateur libéral	droite
	Ecolo : un classement sur l'axe gauche-droite est, à l'époque, sans objet. Le parti est environnementaliste, « ni gauche ni droite ».		
Belgique 2004	PTB+	Parti des travailleurs de Belgique	extrême gauche (maoïste)
	MAS	Mouvement alternative socialiste	gauche
	Ecolo		gauche
	MS	Mouvement socialiste	gauche
	PS	Parti socialiste	centre-gauche
	PH	Parti humaniste	centre-gauche
	CDH	Centre démocrate humaniste (ancien PSC)	centre
	MR	Mouvement réformateur (ancien PRL)	centre-droit
	BN	Bloc national	extrême droite
	FNB	Front nouveau de Belgique	extrême droite
	- UDF (Union des francophones) : le classement gauche-droite est sans objet : il s'agit d'un cartel de 3 partis francophones traditionnels. - Ludocratie est également un parti inclassable, qui envisage les élections comme un jeu. - RWF (Rassemblement Wallonie-France) : parti rattachiste, sans autre projet déclaré.		
France 1989	MPPT	Mouvement pour un parti des travailleurs	extrême gauche
	LO	Lutte ouvrière	extrême gauche
	PCF	Parti communiste français	extrême gauche
	PS	Parti socialiste	gauche
	Les Verts	Les Verts-Europe-écologie	centre gauche
	Liste Simone Veil	Le Centre pour l'Europe	centre droit
	UDF-RPR	Union pour la démocratie française - Rassemblement pour la république	droite
	CPT	Chasse-pêche-tradition	droite
	FN	Front national	extrême droite

¹² Nous remercions Vincent De Coorebyter et Xavier Mabilie, respectivement directeur général et président du CRISP (Centre de recherche et d'information socio-politiques), et Dominique Desmarchelier (Paris V) pour ces classements, dont nous avons trouvé le point de départ, pour la France, sur le site www.elections-europeennes.org/test/pdf/ensemble_des_listes_fr.pdf.

France 2004	LO-LCR	Lutte ouvrière-Ligue communiste révolutionnaire	extrême gauche (trotskiste)
	PCF	Parti communiste français	extrême gauche
	PS	Parti socialiste	gauche
	PRG	Planète radicale de gauche	gauche
	Les Verts		centre gauche
	UDF	Union pour la démocratie française	centre droit
	Liste Michel Hunault		droite
	UMP	Union pour la majorité présidentielle	droite
	CPNT	Chasse-pêche-nature-tradition	droite
	RPF	Rassemblement pour la France	droite radicale
	MPF	Mouvement pour la France	droite radicale
	FN	Front national	extrême droite
	MNR	Mouvement national républicain	extrême droite

3. RÉPARTITION GÉNÉRALE DES DONNÉES

La répartition des formes dans nos six catégories (fém, fdét, mas, mdét, non-genrés et amalgames) est présentée, pour chaque parti et pour les deux années considérées, dans le tableau suivant, où les pourcentages sont calculés, pour les six colonnes « fém » à « amalg », sur le nombre total d'occurrences (repris dans la colonne « n »). On a par ailleurs procédé à un regroupement des fém et des fdét, sous le label F (les mas et les mdét composant les M). La dernière colonne fournit le pourcentage des F, qui est calculé sur la somme des items dont le genre est apparent, les genrés, c'est-à-dire les F et les M. Les partis sont classés ici par fréquence décroissante de leur proportion de F.

Tableau V
Distribution des dénominations dans les catégories de genre
pour chaque parti (1989 et 2004)

	PARTIS	n =	Pourcentages						
			fém	fdét	mas	mdét	non-genrés	amalgames	F
Belgique 1989	POS	29	62.1	0	0	0	37.9	0	100
	PTB	15	60	0	6.7	0	33.3	0	90
	Ecolo	71	43.7	8.5	7	0	40.8	0	88.1
	ERE/FDF	23	43.5	4.3	21.7	0	30.4	0	68.8
	PSC	68	42.6	1.5	36.8	2.9	16.2	0	52.6
	PS	43	23.3	9.3	34.9	9.3	23.3	0	42.4
	PRL	35	25.7	0	54.3	5.7	11.4	2.9	30
	TOTAL	284	40.8	4.2	24.6	2.8	27.1	0.4	62.1
France 1989	LO	72	88.9	4.2	0	0	6.9	0	100
	Les Verts	57	61.4	0	1.8	0	36.8	0	97.2
	MPPT	18	88.9	0	5.6	0	5.6	0	94.1
	PS	26	38.5	3.8	7.7	3.8	46.2	0	78.6
	FN	33	39.4	3.0	27.3	3.0	27.3	0	58.3
	Liste Veil	24	37.5	4.2	29.2	4.2	25.0	0	55.6
	CPT	2	50	0	50	0	0	0	50
	PCF	50	38.0	4.0	36.0	6.0	16.0	0	50
	UDF-RPR	36	22.2	2.8	52.8	0	22.2	0	32.1

	TOTAL	318	55.0	2.8	18.2	1.9	22.0	0	74.2
Belgique 2004	BN	2	100	0	0	0	0	0	100
	FNB	28	100	0	0	0	0	0	100
	MAS	9	100	0	0	0	0	0	100
	U.des francoph.	7	85.7	0	0	0	14.3	0	100
	Ludocratie	4	50	25	0	0	25	0	100
	PTB+	91	64.8	4.4	1.1	0	29.7	0	98.4
	PS	1150	83.1	2.8	1.1	0.7	12.1	0.2	97.9
	Ecolo	434	70	4.4	1.8	0.9	22.8	0	96.4
	MS	39	61.5	2.6	0	2.6	33.3	0	96.2
	CDH	599	77.9	1.3	2.7	1.7	16	0	94.8
	RWF	39	74.4	2.6	5.1	0	17.9	0	93.8
	PH	11	81.8	0	0	9.1	9.1	0	90
	MR	895	59.8	2.3	15.5	0.3	21.8	0.2	79.7
	TOTAL	3308	73.5	2.6	5.4	0.8	17.5	0.1	92.4
France 2004	PRG	47	59.6	10.6	2.1	0	27.7	0	97.1
	Les Verts	159	74.8	5	1.9	1.3	17	0	96.2
	LO-LCR	86	84.9	2.3	4.7	0	8.1	0	94.9
	PS	280	54.6	8.6	2.9	1.1	31.4	1.4	94.1
	PCF	97	66	4.1	6.2	0	21.6	2.1	91.9
	UDF	90	51.1	13.3	4.4	3.3	27.8	0	89.2
	Liste Hunault	7	71.4	0	0	14.3	14.3	0	83.3
	MPF	107	48.6	9.3	11.2	6.5	23.4	0.9	76.5
	RPF	48	58.3	2.1	18.8	0	20.8	0	76.3
	CPNT	69	40.6	5.8	15.9	1.4	34.8	1.4	72.7
	UMP	7	28.6	0	28.6	0	42.9	0	50
	FN	64	32.8	1.6	29.7	6.3	29.7	0	48.9
	MNR	64	10.9	0	15.6	17.2	53.1	3.1	25
	TOTAL	1125	55.6	6.3	7.9	2.8	26.4	0.9	85.2

Commentaires

Quelles grandes tendances apparaissent dans ce tableau ?

1. Tant en Belgique qu'en France, et tant en 1989 qu'en 2004, les valeurs de la dernière colonne sont, dans l'ensemble, assez élevées. Les formes féminines sont majoritaires dans la plupart des cas.
2. Les différents partis politiques n'adoptent pas les mêmes positions linguistiques, certains féminisent systématiquement, de manière presque militante, d'autres paraissent beaucoup plus réservés, voire conservateurs, sous ce rapport.
3. De 1989 à 2004, on observe un changement dans les comportements linguistiques, les féminins occupant un espace plus important en 2004.
4. Dans les données de 1989, les listes françaises recourent à davantage de féminins que les belges, mais la tendance s'inverse pour 2004.

On ne peut exclure toutefois que chacune de ces tendances résulte en fait d'un artefact. Si ces pourcentages globaux donnent une première idée de la dynamique linguistique, deux sources de variabilité empêchent qu'on se limite à cette approche.

- D'une part, les partis n'offrent pas une même liste de dénominations. Or on observe une très grande variabilité selon les lemmes. Par exemple, *expert* ou *rapporteur* connaissent moins souvent une forme féminine qu'*employé* ou *instituteur*. Dans les données belges de 2004, si le Bloc national (BN) propose 100 % de féminins, ce n'est pas sous l'effet d'une poussée féministe, mais parce que les seules étiquettes utilisées pour les

candidates de ce parti sont *friturière* et *hôtelière*, qui n'ont jamais été en concurrence avec *friturier* et *hôtelier* lorsqu'il s'agit de référer à des femmes¹³.

- D'autre part, les différents lemmes ne sont pas utilisés en nombre constant : par exemple, dans le scrutin belge de 2004, on compte 18 occurrences (toutes au féminin), d'*employée*, sur le site du MR, pour 2 sur celui du CDH.

Supposons qu'un parti fasse un emploi important de féminins depuis longtemps implantés dans l'usage, mais se montre rétif à l'innovation lexicale, ne recourant ni à *administratrice* ni à *officière*, par exemple, et qu'un autre parti emploie peu de formes avec féminin ancien, mais présente de nombreuses occurrences de formes nouvelles. Le mode de calcul adopté jusqu'ici pourrait fort bien doter les deux partis d'un même score global, alors qu'ils ont clairement des rapports distincts à la féminisation.

4. NOS CATÉGORIES DE TRAVAIL

On serait dans des conditions beaucoup plus propices à l'analyse statistique si on pouvait étudier comment chaque parti féminise les mêmes mots. Malgré ses dimensions, le corpus recueilli ne l'autorise toutefois que de manière exceptionnelle : il est rare qu'un même mot figure dans les listes de tous les partis. Pour les élections françaises de 2004, sur les 43 lemmes dont le corpus propose des formes soit parfois, soit toujours au masculin (ceux que nous appellerons plus loin les « insaturés »), ce n'est vrai que de *conseillère*, mais ce n'est le cas ni de *enseignante*, ni de *députée*¹⁴, par exemple, pourtant très fréquents dans l'ensemble du corpus.

À défaut de pouvoir étudier la variation sur des mots individuels, nous avons au moins distingué trois grandes catégories. Pour bien comprendre quel est le contenu de ces catégories, il faut se rappeler que les substantifs peuvent avoir des emplois effectifs soit genrés dans leur morphologie (*coiffeuse*, *enseignant*) ou par leur déterminant (*comptable assermentée*, *parlementaire européen*), soit ne pas décliner leur genre (*parlementaire*, *institut. primaire*). Il faut intégrer aussi l'idée qu'un même lemme peut avoir dans le corpus des emplois genrés (g) (*parlementaire européenne*, *institutrice*) et des emplois non genrés (ng) (*parlementaire*, *institut. primaire*), et ses occurrences se trouver donc comptabilisées dans deux catégories distinctes.

1^{re} catégorie : les « non-genrés »

Cette catégorie ne regroupe que des items à genre indéterminé. Il s'agit de termes classiquement étiquetés « épiciens » (*dentiste*, *juge*, *ministre*, etc.) ou de termes variables, mais utilisés dans le corpus sous forme abrégée (*adm.*, *institut.*). Leur morphologie n'apporte pas d'information sur leur genre, ils ne sont par ailleurs accompagnés ici d'aucun déterminant ou leur déterminant est lui aussi non genré (*architecte paysagiste*, *ingénieur agronome*).

Ils représentent, selon les scrutins, un terme sur quatre ou sur cinq. La proportion est élevée : elle s'explique par le fait que les mots, dans ces textes électoraux, sont généralement employés sans article, les professions et les titres successifs des candidates étant déclinés dans une liste énumérative (avec virgules ou tirets).

¹³ La taille de l'effectif du Bloc national constitue un autre problème, sur lequel on reviendra.

¹⁴ Pour rappel (voir la section 2), nous désignons les lemmes (les formes abstraites des substantifs) par leur forme féminine. Autrement dit, *conseillère* renvoie ici tant à la forme *conseillère* qu'à *conseiller*, *conseillères*, *conseillers*.

Cette catégorie ne peut rien nous apprendre sur les positions linguistiques des partis, sauf peut-être si on la voit sur-utilisée. On pourrait en effet alors penser que certaines personnes adoptent des stratégies d'évitement, privilégiant les emplois non genrés pour n'avoir pas à se prononcer sur la féminisation (recourant par exemple à *professeur* plutôt qu'à *enseignant* ou *enseignante*).

2^{ème} catégorie : les « saturés »

On regroupe ici les lemmes dont tous les emplois genrés, dans le corpus, sont féminins : ce sont soit des termes variables à morphologie seulement féminine (*coiffeuse*), soit des termes épïcènes dont les déterminants sont toujours au féminin (*aide familiale*). Tout se passe comme si, pour ces lemmes, les usagers ne se posaient plus vraiment la question du genre, ne voyaient pas de choix possible, mais se conformaient à l'usage ambiant, qui féminise.

La mesure dans laquelle les partis puisent dans cette catégorie tient sans doute moins à quelque stratégie linguistique qu'à leur recrutement sociologique. On sait que la féminisation des petits métiers n'a jamais fait problème en français (*commerçante*, *cartomancienne*, *coiffeuse*, *ouvrière*, etc.), la question n'a commencé à se poser qu'à partir du moment où les femmes ont accédé à des postes situés dans le haut de la hiérarchie professionnelle (*administratrice*, *bâtonnière*, *échevine*, *ministre*, etc.). Une liste qui recruterait ses candidates essentiellement dans les couches professionnelles inférieures de la société exploiterait donc sans doute davantage cette catégorie qu'une autre, où les femmes occuperaient des positions professionnelles plus prestigieuses. Le cas du Front nouveau de Belgique (FNB), dans les élections belges de 2004, illustre cette possibilité de manière éclairante : les 28 étiquettes déclinées pour les candidates appartiennent toutes à la catégorie des « saturés ». Il s'agit de *retraîtée* (8), *employée* (5), *indépendante* (5), *ménagère* (3), *commerçante* (2), *demandeuse d'emploi* (2), *vendeuse* (2) et *infirmière* (1).

3^{ème} catégorie : les « insaturés »

Les insaturés sont des termes qui, dans le corpus, se présentent sous une forme genrée, dans la morphologie du mot (*doyen*) ou bien dans le déterminant (*parlementaire européenne*), et ils ne sont pas, dans le corpus, toujours au féminin. En d'autres termes, on traitera comme des insaturés les termes pour lesquels le corpus propose des emplois soit uniquement masculins, soit tantôt masculins, tantôt féminins. On peut considérer que plus un lemme présente un taux de masculins élevé, plus il offre une résistance à la féminisation.

Quand nous chercherons à déterminer dans quelle mesure deux partis diffèrent dans leurs pratiques féminisantes, ce sera sur cette catégorie des « insaturés » que nous focaliserons notre attention : en effet, de genre indéterminé, les « non-genrés » n'apprennent rien sur le positionnement des partis en matière de féminisation linguistique ; et il serait vain de comparer des partis sur des termes féminisés par tous dans tous les cas (les « saturés »)¹⁵.

4^{ème} catégorie : les « amalgames »

¹⁵ On a tenté en fait de répartir les « insaturés » en trois sous-catégories selon leur taux de féminisation, en sorte que soient distinguées les situations, par exemple, de *avocate* et de *conseillère*, féminisés dans 21.45 % et 92.1 % des cas respectivement au scrutin belge de 2004. On voit effectivement que là où certains partis utilisent des féminins pour les termes largement féminisés, tout en répugnant à l'innovation, d'autres se montrent linguistiquement plus audacieux, appliquant une règle beaucoup plus générale et manifestant en cela un certain militantisme féminin. On a cependant dû renoncer à cette approche, les effectifs se révélant ici trop souvent insuffisants, en particulier en 1989.

On range dans cette catégorie les emplois comportant une anomalie dans l'accord en genre du substantif et de ses déterminants : *députée européen*, *cadre hospitalier retraitée*, par exemple. Ces cas étant au nombre de 15 seulement, pour les 4 ensembles de données, on n'en traitera pas ici.

5. ANALYSE PAR SCRUTIN

5.1. Belgique 1989

Au total, ce corpus propose 55 lemmes¹⁶, correspondant à 284 items¹⁷. Ils se répartissent comme suit dans nos catégories.

« **Non-genrés** » (19 lemmes, dans 77 emplois) : *aide*, *bourgmestre* (ng)¹⁸, *chef*, *docteur*, *féministe*, *fonctionnaire*, *géographe*, *journaliste*, *juriste*, *médecin*, *membre* (ng), *ministre* (ng), *porte-parole*, *professeur*, *propagandiste*, *psychologue*, *responsable*, *secrétaire* (ng), *sociologue*.

« **Saturés** » (21 lemmes, dans 69 emplois) : *actrice*, *agricultrice*, *animatrice*, *assistante*, *comédienne*, *déléguee*, *employée*, *enseignante*, *étudiante*, *femme au foyer*¹⁹, *indépendante*, *infirmière*, *licenciée*, *mathématicienne*, *membre* (g), *mère au foyer*, *militante*, *ouvrière*, *pensionnée*, *vendeuse*, *vice-présidente*.

« **Insaturés** » (19 lemmes, dans 137 emplois) : les items de cette catégorie sont listés dans le tableau suivant, avec leur effectif et le pourcentage de leurs formes F.

Tableau VI
Belgique 1989 : Lemmes « insaturés »

Lemmes	n=	% F	Lemmes	n=	% F	Lemmes	n=	% F
<i>administratrice</i>	2	0	<i>intermédiaire</i>	1	0	<i>bourgmestre</i> (g)	3	33.3
<i>chercheuse</i>	1	0	<i>médiatrice</i>	1	0	<i>conseillère</i>	22	50
<i>défenseuse</i>	1	0	<i>ministre</i> (g)	1	0	<i>candidate</i>	27	74.1
<i>députée</i>	21	0	<i>parlementaire</i>	2	0	<i>suppléante</i>	5	80
<i>directrice</i>	1	0	<i>sénatrice</i>	5	0	<i>secrétaire</i> (g)	11	81.8
<i>échevine</i>	10	0	<i>avocate</i>	7	14.3	<i>présidente</i>	15	86.7
<i>factrice</i>	1	0						

¹⁶ Le nombre total de lemmes est inférieur à la somme des lemmes des différentes catégories. En effet, un lemme peut figurer dans deux catégories s'il a, dans le corpus, des occurrences non genrées et des occurrences genrées. Dans un tableau comme le VI, s'agissant de *ministre* ou de *bourgmestre*, par exemple, les valeurs fournies concernent uniquement les occurrences dont le genre est apparent ; les autres, celles dont on ne peut tirer aucune information, sont comptabilisées avec les « non-genrés ».

Dans le cas présent, on a au total 55 lemmes, dont 4 figurent à la fois dans les « non-genrés » (ng) et dans les « saturés » ou les « insaturés » comme genrés (g).

¹⁷ Pour ce scrutin comme pour les suivants, nous ne prenons pas en compte les items de la catégorie des amalgames, qui compte ici une seule occurrence.

¹⁸ La mention (ng) signifie qu'on considère ici les emplois non genrés du lemme, qui connaît par ailleurs des emplois genrés (g), répertoriés aussi dans une autre catégorie.

¹⁹ Devrions-nous recommencer le dépouillement que nous en excluons des items comme *mère au foyer* ou *femme au foyer* : on imagine mal qu'une candidate se présente comme étant *père* ou *homme au foyer*. Cela dit, ces items comptent pour une portion dérisoire du corpus (9 items au total pour les quatre scrutins), et ils n'interviennent dans aucun des calculs ultérieurs, portant sur les seuls insaturés.

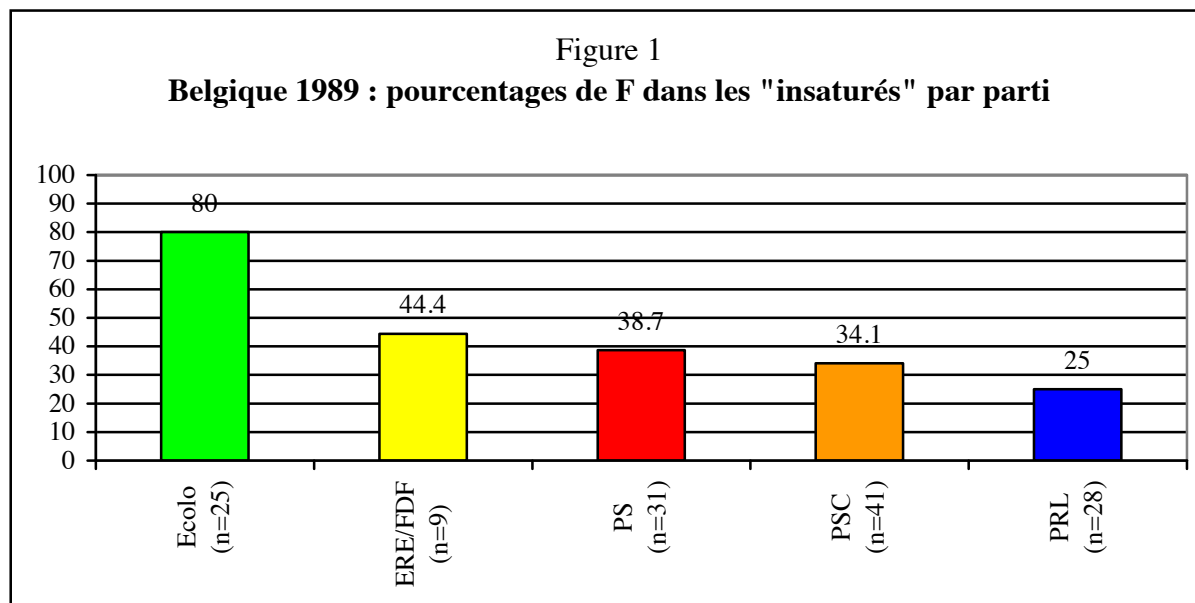
Dans cette catégorie, 12 lemmes sur 19 ne se présentent jamais que sous leur forme masculine. Et sur les 137 emplois correspondant à l'ensemble des 19 lemmes, 59 seulement, moins de la moitié (43.1 %²⁰), sont au féminin. On comprend que la tendance de l'époque, telle que la capte cette prise d'information particulière, ait alarmé certains esprits : là où la variation est possible, le recours à des étiquettes masculines ne représente pas qu'un épiphénomène dérisoire, et il concerne, dans la plupart des cas, des positions sociales très visibles. Certes, les effectifs dont nous disposons sont très limités dans beaucoup de cas, mais d'une part, l'orientation des résultats (tendance à décliner au masculin les fonctions prestigieuses) est la même pour les différents termes, et d'autre part, elle est bien confirmée sur les lemmes *député-députée* et *échevin-échevine*, dont les occurrences (respectivement 21 et 10) sont toutes au masculin. Parmi les lemmes qui ne comptent aucun F, on trouve 7 formes en *-eur*, finale qui semble rétive à la féminisation. Mais comme plusieurs auteurs (Brunetière, 1998, Dister, 2004, Fujimura, 2005, Houdebine, 1987, Mathieu, 1999, Moreau, 1999) l'ont déjà souligné, la tendance à recourir au masculin paraît être dictée moins par des difficultés morphologiques, que par des considérations sociologiques. Les « insaturés » accueillent des termes depuis longtemps dotés de féminins (par exemple, *candidate*, *conseillère*, *directrice*, *intermédiaire*, *mediatrice*, *présidente*, *secrétaire*, *suppléante*) : si on regarde les « saturés » et les « insaturés », c'est pour constater que la plupart des positions sociales dotées de pouvoir, d'autorité, de prestige, en particulier celles du domaine politique²¹ se situent parmi les items qui comptent des emplois masculins. Et on ne voit pas que les formes masculines aient été d'usage pour référer à des positions sociales peu élevées ou neutres : personne n'a dit de sa collaboratrice préposée au café qu'elle était *son* secrétaire, personne n'a parlé de sa copine en termes de *bon conseiller*, et la ménagère qui participe aux jeux télévisés n'est jamais désignée comme un *candidat*.

Positionnement des partis (Belgique 1989)

Les différents partis adoptent-ils en la matière les mêmes comportements linguistiques ? Dans la Belgique de 1989, le sujet ne suscitait aucun débat, et aucune orientation n'avait été donnée par les responsables de la politique linguistique. On ne devrait donc pas vraiment s'étonner si les partis affichaient sur la question des positions indifférenciées. Or, quand on calcule le pourcentage, pour les lemmes « insaturés », des formes F utilisées par chaque parti (figure 1), on constate des taux de féminisation allant de 25 à 80 %. Et cette différenciation linguistique recouvre une différenciation politique : bien que les effectifs soient restreints et n'autorisent pas de généralisations catégoriques, l'ordre dans lequel les partis se rangent pour leur taux de féminins correspond en gros à leur position gauche-droite, restriction faite pour ERE-FDF, qu'on aurait mieux vu un peu plus à droite, et qui doit peut-être sa place à la petite taille de son échantillon. Quant à Ecolo, non situé sur l'axe politique en 1989, il annonce ici la position qu'il assumera explicitement peu de temps après.

²⁰ Quand l'analyse prend en compte les catégories du tableau V, sans différencier les féminins selon qu'ils sont saturés ou insaturés, traitant de la même manière *employée* (utilisé toujours au féminin) et *experte* (qui offre bien plus de résistance à la féminisation), par exemple, on a des chiffres très différents. Ainsi, les listes belges de 1989 comportent 62.1 % de F (tableau V). L'écart entre ce pourcentage et celui qu'on obtient ici souligne l'intérêt des distinctions pratiquées dans ce travail.

²¹ La seule exception est celle de *facteur-factrice*. *Secrétaire* ne doit pas être considéré comme une exception : les 11 occurrences de ce terme renvoient toutes à une fonction politique (*secrétaire fédérale*, *secrétaire d'État*).



5.2. France 1989

Au total, on dispose de 318 items, répartis en 71 lemmes.

« **Non-genrés** » (27 lemmes, dans 70 emplois) : *aide* (ng), *architecte*, *audit-comptable*, *auteur*, *chef*, *cadre* (ng), *comptable*, *docteur*, *économiste*, *géographe*, *ingénieur*, *journaliste*, *magister artium*, *maire*, *maître*, *médecin*, *membre*, *paysagiste*, *pilote*, *professeur* (ng), *sans profession*, *responsable* (ng), *secrétaire* (ng), *spécialiste*, *sténo-dactylo*, *universitaire*, *urbaniste*

« **Saturés** » (35 lemmes, dans 145 emplois) : *acupunctrice*, *agricultrice*, *aide* (g), *animatrice*, *assistante*, *attachée*, *chargée*, *chômeuse*, *comédienne*, *commerçante*, *couturière*, *déléguée*, *diplômée*, *éducatrice*, *employée*, *enseignante*, *étudiante*, *exploitante*, *fondatrice*, *infirmière*, *institutrice*, *juriste*, *laborantine*, *lauréate*, *militante*, *ouvrière*, *professeur* (g), *réalisatrice*, *responsable* (g), *retraîtée*, *sage-femme*, *surveillante*, *sylvicultrice*, *technicienne*, *vice-présidente*

Les « **insaturés** » (14 lemmes, dans 103 emplois) sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau VII
France 1989 : Lemmes « insaturés »

Lemmes	n =	% F	Lemmes	n =	% F	Lemmes	n =	% F
administratrice	2	0	députée	9	0	conseillère	54	42.6
agente	2	0	maire-adjointe	3	0	directrice	2	50
cadre (g)	1	0	ministre	1	0	présidente	14	71.4
chercheuse	2	0	représentante	1	0	secrétaire (g)	4	75
chevalière	1	0	adjointe	7	28.6			

Sur ces 14 lemmes « insaturés », 9, correspondant à 22 items, ne se présentent jamais qu'au masculin. Sur les 103 emplois, on n'a de formes féminines que dans moins de la moitié (37.9 %).

La liaison entre genre et prestige de la position se confirme : la catégorie des « saturés » intègre très peu de positions d'autorité, mais celle des « insaturés » ne compte que des

fonctions sociales hautes (exception faite de *agente*). *Adjointe* et *secrétaire* ne sont à ce principe que des exceptions apparentes : *adjoint-adjointe* réfère à des adjointes au maire et on compte 5 masculins sur 7 formes. Parmi les secrétaires, 3 occupent des fonctions élevées : deux secrétaires générales (une fois au masculin, une fois au féminin) et une secrétaire nationale. Mais, conformément au principe sociolinguistique, la fonction de la secrétaire médicale est déclinée au féminin.

Dans le même ordre d'idées, comme c'était déjà le cas en 1989 pour la Belgique, et comme ce le sera en 2004 encore pour la France, *vice-présidente* est au féminin dans tous les cas, mais pas *présidente*.

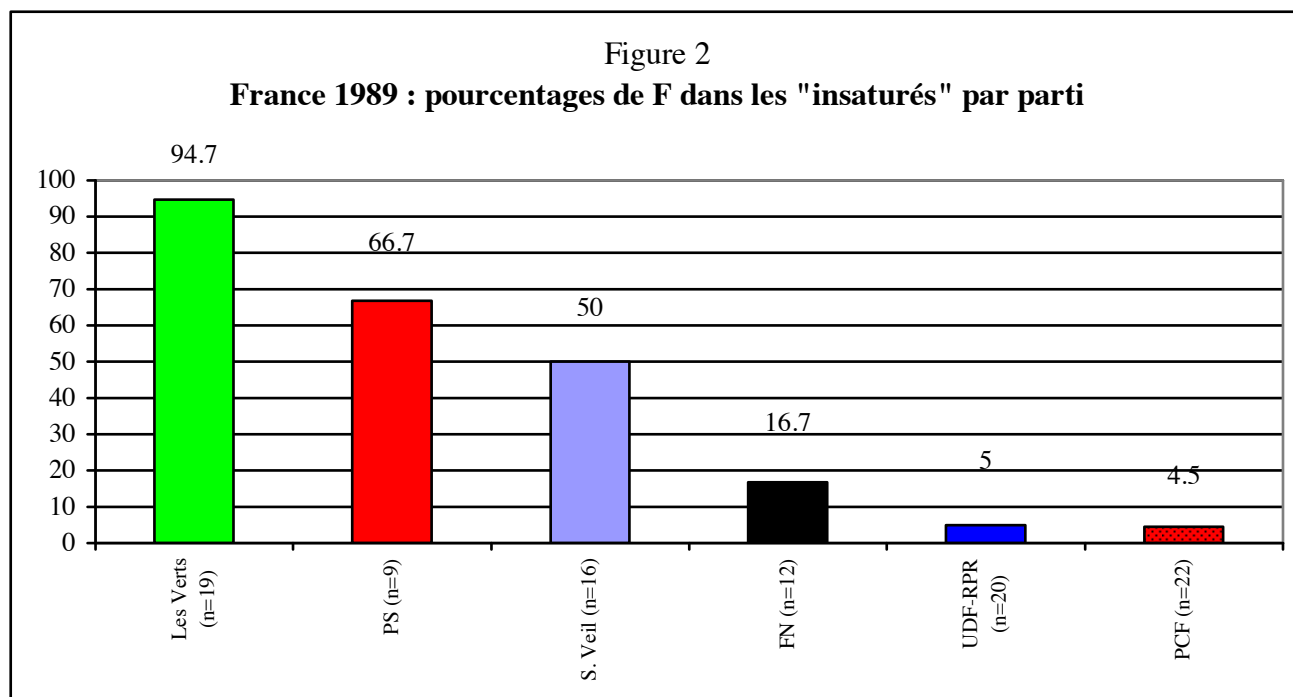
Positionnement des partis (France 1989)

À la différence de la situation en Belgique où la question n'avait jamais été abordée publiquement, la France a connu, avant ces élections de 1989, un grand débat autour de la féminisation linguistique. En effet, sous l'impulsion de la ministre des Droits de la Femme, Yvette Roudy, une commission de terminologie « relative au vocabulaire concernant les activités des femmes » se met en place en février 1984. Cette commission suscite immédiatement des débats passionnés²², aussi bien auprès du grand public que de l'Académie française, qui réagit violemment dans une déclaration signée conjointement par Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss. La presse s'en fait l'écho, notamment à travers de nombreux courriers de lecteurs. La question ne laisse donc pas insensible, même s'il faut reconnaître que c'est dans une indifférence quasi totale que paraît en 1986 la circulaire qui reprend les conclusions de la commission et préconise l'utilisation de formes féminisées pour les noms de métiers, fonctions, titres ou grades dans tous les textes officiels des administrations ou de l'État.

« Il convient de signaler que les critiques négatives ne vinrent pas d'un seul côté, politique ou sexuel. Des journaux, de droite ou de gauche, de femmes ou non, des hommes et des femmes, nous attaquèrent. En matière de conformismes, sexuel et linguistique, les cartes se brouillent quelque peu ; tout se passe comme si ces questions touchaient chaque sujet, très particulièrement ; aussi les clivages habituels se redistribuent-ils parfois. » (Houdebine, 1987 : 10-20). Qu'en est-il dans les listes électorales ? Le fait que le débat ait été lancé à l'initiative du parti socialiste se traduit-il dans la répartition selon les partis des étiquettes féminines et masculines ? Voit-on que les pratiques de féminisation différencient la gauche de la droite ? La faiblesse de nos effectifs ne nous permet pas de répondre en toute assurance à ces questions, mais des tendances au moins apparaissent assez clairement, comme le montre la figure 2²³.

²² « La typologie des attaques mérite d'être signalée tant elle est pauvre : politique, sexiste, prescriptive. » (Houdebine, 1987 : 20). Outre cette source, on se reportera à Khaznadar (2000) pour des extraits de déclarations d'académiciens.

²³ Cette analyse ne prend pas en considération CPN qui ne propose qu'un seul insaturé, ni les listes MPPT et LO, qui n'en comptent chacune que deux.



Notre hypothèse est confirmée dans les grandes lignes : les partis de gauche sont ceux qui féminisent le plus, avec une nette avance des Verts, ceux de droite se montrent sur la question plus réservés, voire carrément timorés, la liste centriste de Simone Veil se situant à une place intermédiaire. La distribution ne connaît qu'une exception notable, celle du PCF relégué à l'extrême droite du graphe (mais 4 termes seulement sont concernés : *chercheuse*, *conseillère*, *députée* et *maire-adjointe*), et elle assigne à la liste UDF-RPR et au FN une position relative qui ne correspond pas à leur positionnement politique sur l'axe gauche-droite.

Dans une première comparaison des données belges et françaises, on peut noter, pour cette année-là, que les partis écologistes apparaissent comme les têtes de classes, dans les deux pays, et qu'ils devancent nettement les socialistes, pourtant porteurs en France de la réforme, mais qui n'atteignent ici qu'un score plutôt médiocre (66.7 %)²⁴.

5.3. Belgique 2004

Dans le corpus belge de 2004, les 186 lemmes (correspondant à 3308 étiquettes²⁵) se rangent comme suit dans les trois catégories.

« **Non-genrés** » (78 lemmes, dans 579 emplois) : *administratrice* (ng)²⁶, *agronome*, *aide* (ng), *altermondialiste*, *analyste*, *architecte* (ng), *artiste*, *athlète*, *auteur*, *auxiliaire*, *bénévole*, *biochimiste*, *biologiste*, *bourgmestre* (ng), *cadre*, *chef* (ng), *chimiste*, *clerc*, *comptable*, *concierge*, *copépodologiste*, *criminologue*, *dentiste*, *docteur*, *documentaliste*, *écologiste*, *économiste*, *féministe*, *fleuriste* (ng), *fonctionnaire* (ng), *garde-malade*, *géographe*, *germaniste*, *gestionnaire*, *graphiste*, *graphologue*, *guide* (ng), *gynécologue*, *ingénieur* (ng),

²⁴ Score médiocre qu'il gardera lors du scrutin de 1994, pour lequel Muller (1994 : 108) constate que le « féminisme politique » de Rocard, qui avait annoncé la parité sur la liste du PS, « ne se traduit pas dans le vocabulaire, où le masculin domine largement ». Quatre ans plus tard, dans la préface du guide *Femme, j'écris ton nom...*, Jospin écrira : « La parité a sa place dans la langue ».

²⁵ Ce total compte 4 amalgames.

²⁶ Le terme figure sous une forme abrégée : *adm.*

institutrice (ng)²⁷, *interprète*, *journaliste*, *juriste* (ng), *kinésithérapeute* (ng), *kinésiste*, *logopède*, *maitre*, *manager*, *mandataire*, *médecin*, *membre* (ng), *ministre* (ng), *nutritionniste*, *parlementaire* (ng), *pédagogue*, *pédiatre*, *peintre*, *politique*, *politologue*, *porte-parole*, *professeur* (ng), *psychologue*, *psychopédagogue*, *publiciste*, *référéndaire*, *responsable*, *scientifique*, *secrétaire* (ng), *sociologue* (ng), *sociothérapeute*, *spécialiste* (ng), *stagiaire*, *sténo-dactylo*, *syndicaliste*, *titulaire*, *universitaire*, *urbaniste*, *violoniste*.

« **Saturés** » (85 lemmes, dans 1413 emplois) : *adjointe*, *agrégée*, *agricultrice*, *aidante*, *aide* (g), *animatrice*, *assistante*, *attachée*, *auditrice*, *bourgmestre* (g), *caissière*, *candidate*, *chargée*, *chercheuse*, *citoyenne*, *collaboratrice*, *comédienne*, *commerçante*, *consultante*, *coordinatrice*, *cuisinière*, *déléguée*, *demandeuse d'emploi*, *diététicienne*, *diplômée*, *électricienne*, *électronicienne*, *élue*, *employée*, *enquêtrice*, *enseignante*, *esthéticienne*, *étudiante*, *exploratrice*, *femme*²⁸, *fleuriste* (g), *fondatrice*, *friturière*, *gardienne*, *graduée*, *historienne*, *hôtelière*, *hôtesse*, *indépendante*, *infirmière*, *informaticienne*, *initiatrice*, *inspectrice*, *institutrice* (g), *juge*, *juriste* (g), *kiné*, *kinésithérapeute* (g), *maman catéchiste*, *médiatrice*, *ménagère*, *militante*, *minimexée*, *ministre* (g), *monitrice*, *musicienne*, *organisatrice*, *parlementaire* (g), *pensionnée*, *permanente*, *pharmacienne*, *physicienne*, *postière*, *présentatrice*, *productrice*, *psychomotricienne*, *puéricultrice*, *régente*, *représentante*, *retraîtée*, *serveuse*, *sociologue* (g), *speakerine*, *spécialiste* (g), *sympathisante*, *technicienne*, *traductrice*, *travailleuse*, *trésorière*, *vendeuse*

Les « **insaturés** » (42 lemmes, dans 1312 emplois) sont repris dans le tableau VIII.

Tableau VIII
Belgique 2004 : Lemmes « insaturés »

Lemmes	n =	% de F	Lemmes	n =	% de F	Lemmes	n =	% de F
actrice ²⁹	4	0	receveuse	4	0	formatrice	9	77.8
adviseuse	1	0	ingénieur (g)	8	12.5	architecte (g)	5	80
agente	9	0	avocate	28	21.4	échevine	157	82.8
commerciale	1	0	experte	10	30	éducatrice	13	84.6
conjointe	1	0	membre (g)	14	42.9	députée	111	85.6
conseil	1	0	chef (g)	2	50	directrice	28	85.7
courtîère	2	0	factrice	4	50	sénatrice	25	92
doyenne	1	0	instructrice	2	50	conseillère	366	92.1
guide	1	0	maître-assistante	4	50	ouvrière	13	92.3
maître praticienne	1	0	professeur (g)	4	50	secrétaire (g)	36	94.4
observatrice	1	0	rédactrice	2	50	présidente	156	94.9
officière	1	0	fonctionnaire (g)	5	60	suppléante	72	95.8
promotrice	1	0	administratrice	49	63.3	licenciée	96	97.9
rapporteuse	1	0	gérante	13	76.9	vice-présidente	50	98

Par rapport à 1989, la proportion de masculins diminue considérablement en 2004, en Belgique comme en France³⁰. Outre cette diminution, la tendance à utiliser le masculin connaît néanmoins une certaine dynamique, son emploi concernant en 2004 une plus grande gamme de professions qu'en 1989³¹ : si on essaie de caractériser, en termes de position dans la hiérarchie sociale, les fonctions auxquelles renvoient les deux catégories « saturés » et « insaturés », la frontière apparaît moins clairement qu'en 1989. Dans la première, on rencontre bon nombre de professions d'autorité et de prestige : *bourgmestre*, *chercheuse*,

²⁷ La dénomination est une abréviation : *instit. primaire*.

²⁸ *Femme* est ici le lemme de *femme d'appareil*, *femme au foyer*, *femme de ménage*, *femme de terrain*.

²⁹ On a, par exemple, *acteur de terrain*, *position d'acteur*.

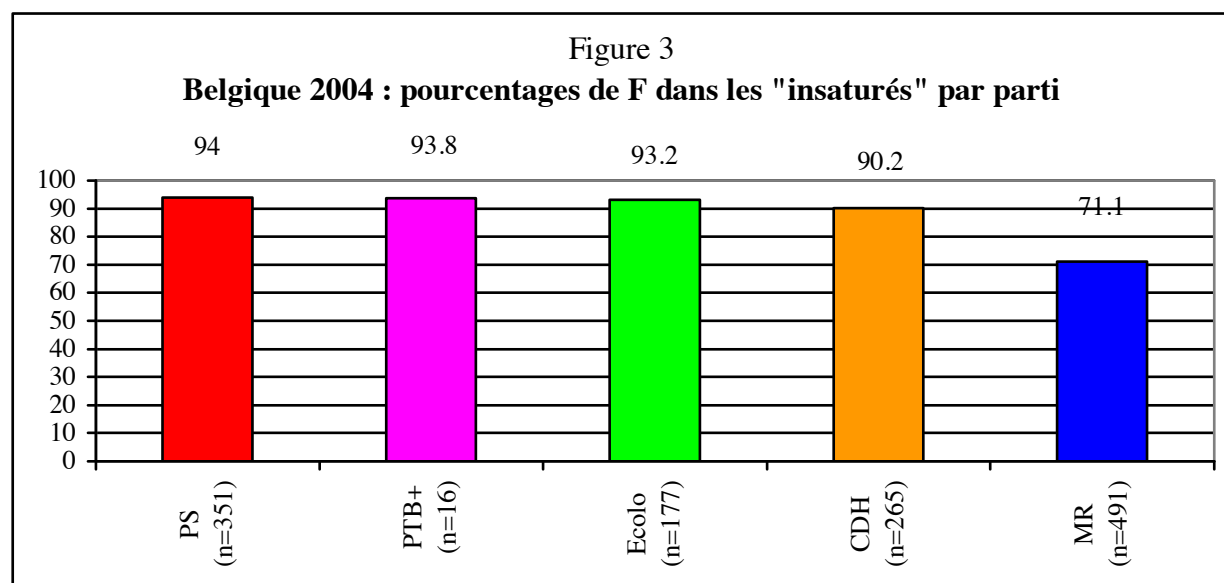
³⁰ En 1989, les masculins représentent en Belgique et en France respectivement 37.5 % et 25.8 % du total des items dont le genre est apparent, contre 7.6 % et 14.8 % en 2004.

³¹ Ces professions n'appartiennent pourtant pas aux catégories classiquement identifiées comme rétives à la féminisation : 1) les professions manuelles très fortement masculinisées (*carreleur*, *plombier*, etc.) ; 2) le féminin conjugal (*pharmacienne* entendu au sens de « épouse du pharmacien ») ; 3) le féminin jugé dépréciatif, notamment à cause d'une homonymie (*entraîneuse*, *sauteuse*, par exemple) (Voir Brunetière 1997, Dister 2004).

ministre, musicienne, spécialiste, par exemple, cependant que la deuxième accueille des termes qui ne renvoient pas à des positions particulièrement valorisées et dont certains emplois sont au masculin, alors que, pour la plupart d'entre eux, il existe depuis longtemps une forme féminine : par exemple, *facteur, instructeur, membre fondateur, ouvrier*, en Belgique, *demandeur d'emploi, enseignant, masseur, salarié*, en France.

Positionnement des partis (Belgique 2004)

Considérons à présent quelle utilisation les différents partis font des lemmes « insaturés »³².



Le PTB+ mis à part, on travaille maintenant avec des effectifs importants, même quand on considère seulement les « insaturés » ; les tendances qui se dessinent ne résultent assurément pas d'artefacts. La variation s'est singulièrement resserrée, l'écart entre les partis situés aux extrémités n'est plus que de 22.9 %. On pourrait penser a priori que cette faible amplitude de la variation va brouiller l'ordre respectif des partis. Pourtant, le taux de féminisation reflète assez précisément la position des partis sur un axe gauche-droite. Ceux qui féminisent le plus sont aussi les partis situés le plus à gauche sur la scène politique : PS, PTB+ et Ecolo, séparés par moins de 1 %. Tous les observateurs de la vie politique belge identifieraient le MR comme le parti le plus conservateur dans cet ensemble ; c'est aussi celui qui féminise le moins. Le Centre démocratique humaniste est fidèle à son intitulé et se situe entre les partis de gauche et le parti le plus à droite.

5.4 France 2004

Pour les élections françaises de 2004, les 1125 items³³ se rangent sous 153 lemmes, ainsi répartis :

« **Non-genrés** » (55 lemmes, dans 297 emplois) : *aide (ng), altermondialiste, antiquaire, architecte, artiste (ng), auxiliaire, bibliothécaire, biologiste, cadre (ng), chef, clerc, comptable, conseil, dentiste, docteur,*

³² Le Bloc national, le FNB, Ludocratie, MAS ne comptent aucun terme dans cette catégorie. Le Parti humaniste en a 2, l'Union des francophones 3 et le RWF 5.

³³ Parmi lesquels 10 amalgames.

documentaliste, écologue, économiste, écrivain, fonctionnaire (ng), géographe, gestionnaire, iconographe, ingénieur (ng), journaliste, juge, juriste (ng), libraire, linguiste, maire (ng), maitre, mandataire, médecin (ng), membre (ng), métallurgiste, ministre (ng), naturopathe, notaire, orthophoniste, parlementaire (ng), photographe, pigiste, pilote de chantier, porte-parole, professeur (ng), proviseur, psychothérapeute, pupille de la Nation, responsable (ng), secrétaire (ng), spécialiste, stagiaire, syndicaliste, titulaire, universitaire.

« **Saturés** » (69 lemmes, dans 332 emplois) : *adhérente, aide (g), animatrice, assistante, auditrice, câbleuse, candidate, championne, citoyenne, comédienne, commerçante, commerciale, commissaire, consultante, coordinatrice, créatrice, décoratrice, déléguée, dessinatrice, détentrice, diplômée, dirigeante, doctorante, électronicienne, élève, élue, employée, étudiante, exploitante, factrice, femme, fonctionnaire (g), fondatrice, formatrice, gérante, historienne, hôtelière, infirmière, informaticienne, ingénieur (g), institutrice, intermittente, intervenante, juriste (g), laborantine, médiatrice, militante, ministre (g), monteuse, musicienne, organisatrice, ouvrière, parlementaire (g), participante, postière, privée d'emploi, professionnelle, représentante, restauratrice, retraitée, sage-femme, sénatrice, statisticienne, suppléante, technicienne, traductrice, vendeuse, verte, vice-présidente*

Les « **insaturés** » (43 lemmes, dans 486 emplois) figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau IX
France 2004 : Lemmes « insaturés »

Lemmes	n =	% de F	Lemmes	n =	% de F	Lemmes	n =	% de F
agente	14	0	masseuse	1	0	professeur (g)	4	75.0
armatrice	1	0	médecin (g)	1	0	directrice	13	76.9
armurière	1	0	officière	1	0	membre (g)	9	77.8
artisane	2	0	pêcheuse	3	0	responsable (g)	11	81.8
artiste (g)	1	0	personnelle	1	0	conseillère	148	81.9
chasseuse	2	0	chercheuse	4	25.0	agricultrice	7	85.7
chevalière	1	0	rapporteuse	4	25.0	adjointe	30	86.2
chirurgienne-dentiste	1	0	avocate	4	50	éducatrice	9	88.9
contrôleuse	1	0	cadre (g)	4	50	attachée	13	92.3
courtière	1	0	secrétaire (g)	30	50	chargée	21	95.2
demandeuse d'emploi	1	0	pharmacienne	5	60	présidente	44	95.5
éleveuse	1	0	administratrice	6	66.7	enseignante	27	96.3
experte	2	0	inspectrice	3	66.7	députée	32	96.8
kinésithérapeute	1	0	salariée	3	66.7			
maire (g)	1	0	maire-adjointe	24	73.9			

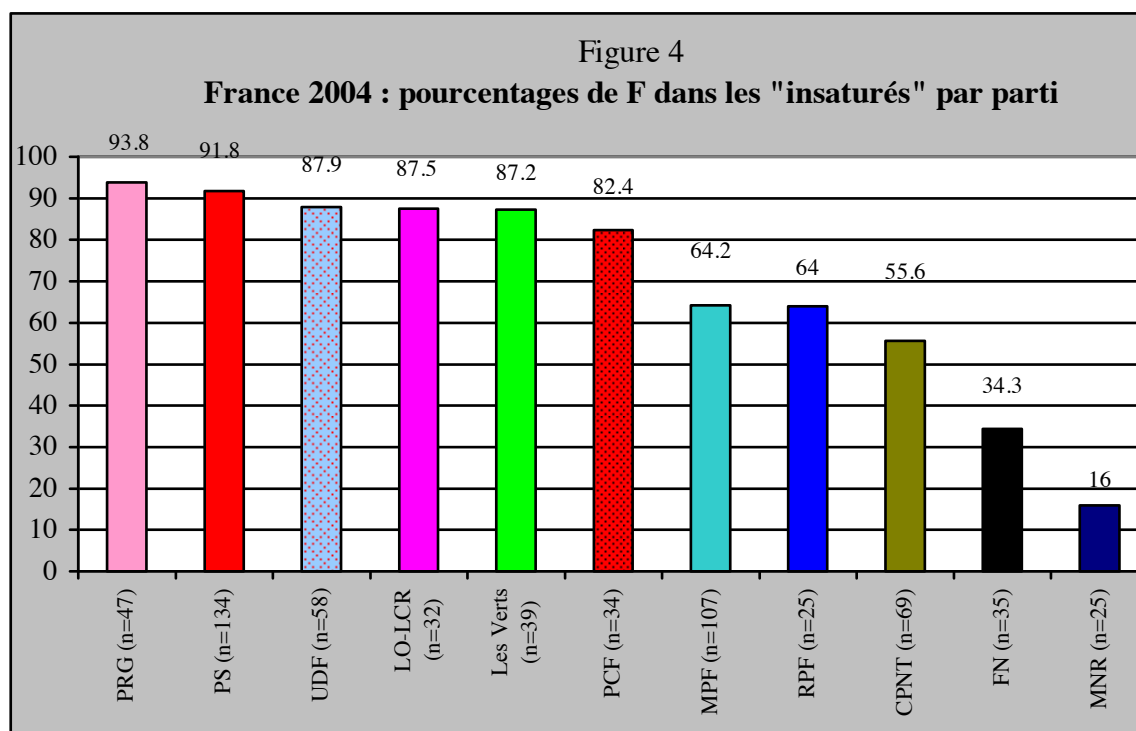
Dans la France de 2004³⁴, les pratiques innovantes semblent être soumises à deux tendances conflictuelles : on a, d'une part, de nouveaux féminins (*maire-adjointe*, dont les 3 occurrences, en 1989, étaient au masculin, et *rapporteuse*), et une augmentation sensible de F, par rapport à 1989, pour certains termes (*adjointe, conseillère, directrice*, par exemple). Dans le même temps, on a, d'autre part, des formes masculines pour des lemmes dont les féminins sont pourtant depuis longtemps implantés dans l'usage : *adjointe, administratrice, agricultrice, artiste, attachée, avocate, chargée, chasseuse, chercheuse, conseillère, contrôleuse, demandeuse d'emploi, députée, directrice, éducatrice, éleveuse, enseignante, inspectrice, masseuse, pêcheuse, pharmacienne, présidente, responsable, salariée, secrétaire*. On assisterait donc à une certaine radicalisation des positions : un militantisme féminin répugnant aux formes masculines, courant dominant, serait confronté à une autre tendance, qui juge peut-être le masculin plus prestigieux. Ainsi, les 3 *pêcheur*, les 2 *chasseur* et

³⁴ Une même tendance pouvait s'observer aussi en Belgique, mais peut-être de manière moins spectaculaire.

l'*éleveur* qualifient des candidates de Chasse-pêche-nature-traditions, parti où les fonctions en cause sont particulièrement valorisées, dans un monde d'hommes³⁵.

Positionnement des partis (France 2004)

Ici aussi, nous allons calculer pour chaque parti la proportion de termes F parmi les items « insaturés ». Les résultats sont fournis dans la figure 4³⁶.



L'amplitude de la variation est très importante, avec 78 % d'écart entre les extrêmes. Alors que la féminisation linguistique représente un enjeu politique tout à fait mineur en regard de l'emploi, la sécurité sociale, l'immigration, etc., on voit que les partis se sont constitué des cultures linguistiques très différentes, la distribution des faits de langue formant un ensemble tout à fait cohérent lorsqu'on la rapporte à un axe *politico-idéologique* gauche-droite. On peut distinguer trois groupes de partis : les premiers féminisent beaucoup (dans 93.8 % à 82.4 % des cas) : on y trouve tous les partis de gauche et, plus inattendue à cet endroit, l'UDF³⁷. Un deuxième groupe est constitué par trois partis qui féminisent nettement moins, seulement un peu plus d'une fois sur deux ; ce sont des partis de droite. Un troisième groupe féminise encore moins et il s'agit clairement de l'extrême droite.

³⁵ C'était déjà le cas lors du scrutin européen de 1994. Muller (1994 : 107), à propos de cette liste, dit : « Les 7 femmes admises dans ce milieu mâle [sur 87 candidats sur la liste] se présentent surtout au masculin ». Et de citer *armurier* ou *éleveur de chevaux*.

³⁶ Cette figure est établie sans l'UMP ni la liste de Michel Hunault, qui ne totalisent, dans ces deux catégories, que 2 et 6 termes.

³⁷ L'examen des termes utilisés par l'UDF indique que ce score global ne résulte nullement d'un artefact. La position de l'UDF est ici d'autant plus surprenante que dans une étude sur la langue discriminatoire dans les publications internes des partis politiques français, Brick et Wilks (2002) identifient ce parti comme conservateur et pratiquant, en matière de féminisation, « l'immobilisme linguistique ». Notons néanmoins que le score de l'UDF dans notre étude corrobore celui donné par Mathieu (1999) avec 90% de féminisation pour les élections de 1999.

En fait, il n'y a pas que dans les listes électorales que l'utilisation des genres traduit les appartenances politiques.

- La répartition qu'on observe ici est cohérente avec un autre relevé³⁸. Dans les quotidiens français de gauche que sont *L'Humanité* et *Libération*, entre le 12 janvier et le 11 février 2005, *secrétaire d'État*, à propos de Condoleezza Rice, est utilisé dans tous les cas avec un ou des déterminants féminins (*la secrétaire d'État, nouvelle secrétaire d'État, secrétaire d'État américaine*). Dans *Le Monde*, la proportion descend un peu, à 97.2 %, mais elle chute à 45.5 % dans le journal de droite qu'est *Le Figaro*.
- Fujimura (2005) constate que *Libération*, journal de gauche, féminise beaucoup dès 1995, contrairement aux autres périodiques pris en considération dans son étude.
- Les journaux français ayant adopté dans leurs colonnes la féminisation linguistique, suite au décret de 1998, ont reçu de nombreux courriers de lecteurs les accusant d'adopter des positions politiques de gauche (Henry, 1999 : 58 ; cité par Mathieu, 1999 : 57).

6. COMPARAISON DES SCRUTINS

6.1. Belgique 1989 et 2004

Qu'est-ce qui différencie 1989 et 2004 ? Un intervalle de quinze ans certes, mais c'est aussi au cours de cette période qu'un décret a été voté au parlement de la Belgique francophone³⁹, invitant les administrations sous sa tutelle à utiliser des termes féminins pour désigner les femmes. C'est la première fois que la question fait l'objet d'un débat dans l'opinion publique – et il est passionné (Moreau, 1999). À la même époque, on voit par ailleurs apparaître sur le devant de la scène médiatique un certain nombre de personnalités féminines dans des fonctions peu occupées jusque-là par des femmes (la juge Véronique Anckaert, élue femme de l'année 1992, la procureur Eliane Liekendaal, la ministre Laurette Onkelinx, la procureur Anne Thily, par exemple), que beaucoup de journalistes vont désigner avec une morphosyntaxe au féminin, peu usitée alors⁴⁰.

Dans les faits linguistiques, une évolution très nette se dessine : on passe, pour les « insaturés », de 43.1 % à 84.3 % de F⁴¹, tous partis confondus. La progression est le fait de tous les partis, même si elle est moindre pour Ecolo, qui, il est vrai, avait en 1989 une bonne longueur d'avance sur les autres.

Sur quelles étiquettes se marquent les différences ? Pour évacuer la variation parasite, dans cette comparaison comme dans les suivantes, nous tiendrons compte essentiellement des lemmes pour lesquels les deux corpus présentent chacun au moins 5 occurrences⁴², avec une différence d'au moins 10 % entre les pourcentages. Dans les termes en recul de 1989 à 2004, on n'en trouve aucun qui satisfasse à cette double condition. Parmi les lemmes qui manifestent une avancée des emplois féminins, 7 au contraire répondent à l'une et à l'autre. Ils sont listés dans le tableau X.

³⁸ Le relevé a été effectué sur les articles disponibles en ligne sur le site des quotidiens.

³⁹ Le décret date de juin 1993. Il est suivi d'un arrêté d'application en décembre 1993.

⁴⁰ Le succès des dénominations *la juge* et *la ministre* est cependant plus net que celui de *la procureur* (Moreau, 1999 : 73).

⁴¹ En ne considérant que les « insaturés », nous ne prenons pourtant pas l'option la plus avantageuse pour la proportion des formes féminines, puisque nous ne prenons pas en compte les items qui sont toujours au féminin. Si la proportion de F est établie sur l'ensemble des termes genrés, elle passe de 62.1 % en 1989 à 92.4 % en 2004 (cf. le tableau V).

⁴² Un minimum de 5 occurrences genrées pour les épécènes.

Tableau X
Lemmes davantage féminisés en 2004 qu'en 1989 (Belgique)

	n =		% de F		Différence
	1989	2004	1989	2004	
secrétaire	11	36	81.8	94.4	12.6
suppléante	5	72	80	95.8	15.8
candidate	27	636	74.1	100	25.9
conseillère	22	366	50	92.1	42.1
échevine	10	157	0	82.8	82.8
députée	21	112	0	85.6	85.6
sénatrice	6	25	0	92	92

La plupart de ces lemmes renvoient à des postes très en vue dans la vie publique, et il ne s'agit assurément pas de positions subalternes, ces caractéristiques étant capitales pour évaluer la dynamique du changement. On sera particulièrement attentif au changement concernant *conseillère*, *échevine*, *députée* et *sénatrice*, les trois derniers, qui ne connaissaient que des formes masculines en 1989, dépassant les 80 % d'emplois féminins en 2004.

Parmi les termes exclus de ce tableau faute d'effectifs, certains confortent la tendance : il n'y a que 2 femmes, en 1989, qui se déclarent administratrices, et elles le font avec une étiquette masculine ; en 2004, elles sont 50, et 63 % d'entre elles optent pour la forme féminine. De même, sur les 3 emplois genrés de *bourgmestre* de 1989, 2 sont au masculin, mais 15 ans plus tard, les 7 occurrences genrées du même mot sont toutes au féminin. Il en est ainsi aussi de *chercheuse*, *médiatrice*, *ministre* et *parlementaire* : tous les emplois genrés sont au masculin en 1989, et tous au féminin en 2004.

La position respective des partis en 1989 et en 2004 ne varie guère, à ceci près qu'Ecolo ne se trouve plus aussi largement en tête de classe, rejoint qu'il est en 2004 par le PS et le PTB+ dans le groupe le plus féminisant, la place du PSC (qu'on identifie sous l'étiquette CDH en 2004) et celle du PRL (devenu alors MR) étant inchangées⁴³.

6.2. France 1989-2004

Entre les deux scrutins pris ici en considération, un grand changement a eu lieu dans la vie politique française et dans les mentalités. En effet, huit femmes participent au gouvernement Jospin mis en place en 1997, dont cinq sont ministres de plein exercice.

« S'il est vrai que la maîtrise de soi et du monde implique le droit de se nommer, bien que la question puisse apparaître mineure au regard du gouvernement de la France, je constate qu'une victoire symbolique a été remportée par ces femmes dès le premier jour. En effet, l'un des tout premiers gestes de Martine Aubry, Élisabeth Guigou, Ségolène Royal, Catherine Trautmann, Dominique Voynet, a été un geste volontariste et concret : elles ont fait imprimer sur leur papier à en-tête la mention *La Ministre* et ont fait de même graver de nouvelles plaques de cuivre à placer sur la porte de leurs bureaux, portant l'inscription "Bureau de *la* Ministre" ; elles ont donné des instructions au sein des cabinets et de l'administration, largement répercutées dans la presse, pour être nommées au féminin : "Madame la Ministre",

⁴³ En 2004, on n'a plus de liste du FDF, les candidats de ce parti ayant, pour ce scrutin, rejoint les listes du MR.

ou encore “Madame la porte-parole” dans le cas de Catherine Trautmann. » (Yaguello, 1998a : 118-119 ; 1998b).

La presse, aussi bien écrite que radio-télévisée, se fait l'écho de cette décision. Le débat retourne sur la place publique, d'autant plus que la circulaire de 1986, enterrée par le gouvernement de droite dirigé par Jacques Chirac, fait place à une nouvelle circulaire publiée au *Journal officiel* le 6 mars 1998. Un guide d'aide à la féminisation paraît en 1999⁴⁴, préfacé par Lionel Jospin.

C'est précisément en 1998 que Fujimura (2005), dans une analyse fouillée des pratiques de féminisation dans la presse française de 1988 à 2001, voit un véritable tournant. Ainsi, pour ce qui concerne *ministre* au féminin ou encore *députée*, elle constate un retournement de situation : les formes féminisées dépassent, et de loin, le score des formes au masculin, qui disparaissent pratiquement des périodiques les plus récents. Le combat des femmes du gouvernement Jospin, sur ces termes-là du moins, semble gagné⁴⁵.

Qu'en est-il dans notre corpus ? Globalement, tous partis confondus, on note une très nette avancée des termes féminins dans les « insaturés », puisque de 37.9 % en 1989 on passe à 75.1 %⁴⁶ en 2004.

Quand on considère la variation item par item, on voit qu'aucun item commun à 1989 et à 2004 ne satisfait aux deux conditions posées plus haut lorsqu'il s'agit d'une diminution des emplois au féminin : présenter 5 occurrences au moins, et un recul minimal de 10 %. On enregistre en revanche une avancée de 24 % minimum pour 11 des items communs aux deux années, dont 4 sont représentés par au moins 5 items les deux années.

Tableau XI
Lemmes davantage féminisés en 2004 qu'en 1989 (France)

	n =		% de F		Différence
	1989	2004	1989	2004	
présidente	14	44	71.4	95.5	24.0
conseillère	54	148	42.6	81.9	39.4
adjointe	7	30	28.6	86.2	57.6
députée ⁴⁷	9	32	0	96.8	96.8

Parmi les termes exclus de ce tableau pour effectifs trop faibles, on relèvera néanmoins la belle percée de *maire-adjointe*, qui de 3 emplois au masculin en 1989, passe à 24 occurrences, dont 74 % sont féminisées. *Administratrice*, *cadre*, *ministre* et *représentante* progressent

⁴⁴ *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions.*

⁴⁵ Ceci contredit l'estimation de Schapira (1995), qui, analysant des exemples extraits de *L'Express* de 1994, conclut : « Au risque d'exprimer une opinion choquante, on peut dire aujourd'hui, dix ans après le grand débat, que le système terminologique de la profession reste encore, largement, un ensemble morphologique au masculin. (...) Lentement, mais sûrement, l'usage s'achemine vers la conciliation d'un système morphologique conçu au masculin avec un monde réel qui, pour citer Jacqueline Nebout, maire-adjoint de Paris, “est celui de la mixité.” » (1995 : 388-389).

⁴⁶ Quand le calcul prend en compte non pas seulement les « insaturés », mais tous les termes genrés, les pourcentages vont de 74.2 % en 1989 à 85.2 % en 2004 (cf. tableau V).

⁴⁷ Muller (1994 : 106) constate qu'aux européennes de 1994, *député* est trois 3 fois plus fréquent que *députée*, et voit dans ce terme une exception aux formes à base adjectivale qui se féminisent facilement (*attachée*, *assistante*, etc.), exception qui serait due à une difficulté liée à l'homonymie (d'autres ont dit à la péjoration de la forme au féminin).

également de manière intéressante, tous masculins en 1989, employés au féminin dans 50 à 100 % des cas en 2004.

Voyons à présent ce qui concerne la ventilation des genres en fonction des partis. Dans ce cas aussi, on travaille avec des effectifs très faibles, et l'analyse doit être prudente. En 1989, le groupe écologiste occupe, ici comme en Belgique, une position de pointe, qu'il ne conservera pas en 2004 – parce que d'autres partis l'auront rejoint ou même devancé – tout en restant dans le groupe des très féminisants. En 1989 comme en 2004, le RPR et le FN sont à droite ou à l'extrême droite, dans les graphes comme dans la réalité politique. Le changement le plus notable concerne le PCF : en 1989, on n'y emploie de féminin que pour les fonctions depuis longtemps dévolues aux femmes (*couturière, employée, institutrice, ouvrière*, etc.), mais on n'y connaît aucune *maire-adjointe, députée, conseillère générale, municipale* ou *régionale*. La féminisation progresse toutefois lors des élections européennes de 1994, qui voient féminiser notamment *adjointe* et *conseillère* : « le féminisme lexical y [au PCF] règne, mais dans des limites précises et sans bousculer la norme » (Muller, 1994 : 108). En 2004, en revanche, le parti est dans le groupe acquis à la féminisation, passant de 4.5 % de F à 82.4 %. C'est le plus important des écarts.

6.3. France-Belgique

Dans les données de 1989, si on considère l'ensemble des mots (tableau V), la France féminise un peu plus que la Belgique (74.3 % de féminins pour 62.1 %). La France compte cependant 145 items féminins dans la catégorie des mots toujours au féminin lorsqu'ils sont genrés (les « saturés »), et ces 145 items représentent 45.6 % de son effectif global. En Belgique, cette catégorie est constituée de 69 items, correspondant à 24.3 % de son effectif. La France pourrait donc devoir son avance au fait que ses candidates emploient plus de mots dont le féminin ne pose aucun problème (*animatrice, assistante, commerçante, déléguée*, etc.). Quand le calcul prend en considération, comme dans les cas précédents, les « insaturés », l'avantage change de camp, mais est limité à quelques pourcents : on compte alors 43.1 % de féminins en Belgique et 37.9 % en France.

Dans les lemmes communs aux deux pays, on note un taux plus fort de féminins en Belgique pour *conseillère* (50 contre 42.6 %), *secrétaire* (81.8 contre 75 %) et *présidente* (86.7 contre 71.4 %)⁴⁸, et aucun autre effet majeur.

La différence marquante entre les deux pays se lit dans l'amplitude de la variation selon les partis (voir les figures 1 et 2) : on a des valeurs réparties entre 25 et 80 % en Belgique, entre 4.5 et 94.7 % en France, la différence tenant surtout à la présence en France de partis qui ne féminisent presque pas.

Pour 2004, toutes catégories de lemmes confondues (tableau V), la comparaison des deux pays donne à la Belgique un avantage qui se maintient quand on considère les « insaturés », puisqu'on compte alors 84.3 % de féminins, contre 75.1 % en France. Sur quels termes voit-on se jouer les différences ? Cela se résume à très peu de chose : la Belgique féminise plus que la France *agricultrice* (100 contre 85.7 %), *conseillère* (92.1 contre 81.9 %) et *secrétaire* (94.4 contre 44.4 %), mais moins que la France *membre* (42.9 contre 77.8 %), *gérante* (76.9

⁴⁸ Dans les deux premiers cas, l'écart est inférieur à 10 %, mais les effectifs sont assez élevés dans les deux pays, se situant entre 12 et 54 items. Sur le lemme *directrice*, on observe aussi une différence entre les deux pays, mais le terme ne compte qu'une occurrence en Belgique, et deux en France.

contre 100 %) et *députée* (85.6 contre 96.8 %), ces différences offrant peu de prise à l'interprétation.

Il y a pourtant bel et bien une différence entre les deux pays, mais dans la manière dont les partis se distribuent les genres : si en Belgique, l'écart entre les partis le plus et le moins féminisant est de 22.9 % (on passe de 94 à 71.1 %, figure 3), en France, il est de 77.8 % (de 93.8 à 16 %, figure 4). L'importance de cet écart résulte des scores particulièrement bas des partis rétifs à la féminisation : le moins féminisant des partis belges, le MR, totalise 71.1 % de F, devançant largement les partis peu féminisants français : MPF, RPF, CPNT, FN et MNR, dont les pourcentages se situent entre 64.2 et 16 %. Si le taux de féminisation est un indicateur de la position des partis, ceci accrédi terait l'opinion que le plus conservateur des partis dans l'ensemble considéré, n'est pas de droite, mais plutôt du centre droit.

7. SYNTHÈSE ET CONCLUSION

À l'entame de ce travail, nous formulions trois hypothèses que nous allons réexaminer à la lumière de nos données, pour conclure sur les effets de la politique linguistique.

Hypothèse 1 : les formes féminines sont en progression.

On a vu qu'une opposition très nette s'était exprimée de manière souvent virulente à propos de la féminisation⁴⁹. Si virulente et si massive qu'on aurait pu craindre un étouffement du mouvement dans l'œuf. Les données que nous avons présentées ici, comme toutes les analyses diachroniques de la question⁵⁰, montrent qu'il n'en est rien : en Belgique comme en France, la régularisation grammaticale, qui assure une meilleure visibilité des femmes et respecte davantage leur identité, a progressé de façon indéniable, en quelques années. Il s'agit d'un changement linguistique d'une rapidité tout à fait inhabituelle dans l'histoire des langues. Cela est vrai lorsque l'on regarde les chiffres globalement (tableau V), mais la modification des pratiques est plus manifeste encore quand l'analyse ne prend sous l'examen que les termes « insaturés », ceux dont certaines des occurrences ou toutes, dans notre corpus, sont au masculin (voir 6.1. et 6.2). Minoritaire en 1989, le féminin est largement majoritaire en 2004.

Le changement dans les pratiques linguistiques tient sans doute, pour une part au moins, à un changement sociologique : s'il reste des bastions professionnels encore réservés aux hommes, beaucoup se sont ouverts aux femmes et les lois sur la parité dans les listes électorales assurent à celles-ci une bien meilleure position en 2004 qu'en 1989⁵¹. La situation de ces

⁴⁹ Pour une analyse des réactions, on verra Francard, 1994, 1996, Houdebine-Gravaud, 1987, 1992, 1999, Khaznadar, 2000, Klinkenberg, 1994, Mathieu, 1999, Moreau, 1999, Wilmet, 1993, 1994, 2001, Yaguello, 1998b

⁵⁰ Fujimura, 2005 ; Moreau, 1999 : 71 sv. ; Moreau, à paraître ; Moreau, Godenir et Dupal, 1997. L'histoire du changement peut aussi prendre en considération les descriptions synchroniques de situations datant de périodes différentes (Brunetière, 1998 ; Boel, 1976 ; Dister, 2004 ; Houdebine-Gravaud, 1998 ; Muller, 1994 ; Schapira, 1995, par exemple) ou être attentive à des indicateurs de l'évolution comme la diffusion par Microsoft en 2005 d'un correcteur orthographique intégrant à la fois les recommandations orthographiques de 1990 et les nouvelles formes féminines. D'accès gratuit, il a été téléchargé près de 5 millions de fois en avril, mai et juin 2005. http://www.ltt.auf.org/IMG/doc/Correcteur_orthographique.doc

⁵¹ Ainsi, aux élections belges de 1989, sur 22 candidats, on compte 3 femmes au PS, 4 au PRL, 5 au PSC, 6 au ERE/FDF, 7 chez Ecolo, 9 au PTB et 10 au POS. Aux élections françaises de cette même année, sur 81 candidats, on dénombre 41 femmes chez LO, 34 chez les Verts, 23 au PCF, 21 au PS, 17 sur la liste MPPT, 16 au FN et sur la liste UDF-RPR, 15 sur la liste Veil et 2 chez CPT. On pressent l'existence d'un lien entre le taux

femmes apparaissant désormais comme normale, comme n'étant plus exceptionnelle, on répugne davantage à les désigner par des étiquettes qui constituent des exceptions grammaticales.

Hypothèse 2 : les choix linguistiques sont associés à des appartenances politiques.

La propension à féminiser les termes dépend toutefois des sensibilités politiques, et en cela, la proportion relative des termes féminisés des différents partis pourrait constituer un indicateur de leur positionnement sur l'axe gauche-droite. Dans les quatre scrutins considérés, tant en Belgique qu'en France, tant en 1989 qu'en 2004, les partis qui féminisent le plus se situent à gauche, ceux qui recourent le plus à des étiquettes masculines sont de droite et les positions intermédiaires sont occupées par les centristes (voir le point 5). Le principe ne connaît que quelques exceptions, la place du PCF en 1989 étant la plus notable.

La régularité de cette répartition est d'autant plus surprenante qu'on voit mal comment elle s'est organisée. On peut certes supposer que l'homogénéité linguistique des listes fortement féminisantes a été acquise à la suite de consignes explicites, données à l'intérieur des partis, sur la façon de rédiger la présentation des candidates⁵². Toutefois, pour les « insaturés », aucune liste ne fournit une proportion de féminins de 100 %. Il faut donc supposer que le genre adopté pour les étiquettes résulte, au minimum dans certains cas, de choix individuels posés par les candidates, en résultante de conflits entre motivations divergentes. D'un côté un certain conservatisme social, mais aussi la lecture du masculin comme plus prestigieux, la répugnance devant l'innovation linguistique, la soumission aux autorités linguistiques traditionnelles. De l'autre, le militantisme féminin, mais aussi la volonté de donner de soi une image moderne, ou la mise en conformité avec l'usage contemporain du plus grand nombre (*pharmacien* ou *vice-président*, par exemple, étant perçus comme décidément obsolètes pour référer à une femme).

On imagine mal que les partis, disposant de l'ensemble des notices descriptives de leurs candidates, pèsent l'usage qu'ils font du masculin et du féminin et contrôlent si leur ratio des deux genres correspond ou non à l'image qu'ils veulent donner au public. C'est d'autant plus douteux qu'ils ne disposent évidemment pas des proportions des autres partis, par rapport auxquels ils voudraient se situer. Pourtant, à quelques exceptions et nuances près, le pourcentage des féminins dans l'ensemble des dénominations de chaque parti case celui-ci à la place où on l'attendrait si on ne prenait en considération que l'axe idéologique gauche-droite. Sous-jacents à cette régularité, il doit y avoir des mécanismes subtils liés à la culture des partis en matière de sensibilité sociolinguistique, mais aussi à leur philosophie sur la place des femmes dans la société. À cet égard, les déclarations (recueillies par Brick et Wilks, 2002 : 47) d'un membre de l'équipe rédactionnelle de *La lettre de Jean-Marie Le Pen : Français d'abord* nous semblent particulièrement éclairantes : « ...notre conservatisme linguistique va de pair avec notre conservatisme sur la place des femmes dans la société : nous doutons encore de la capacité de certaines femmes à affronter certaines situations ».

de féminisation linguistique des partis et la proportion de candidates qu'ils accueillent sur leurs listes, mais la relation entre les deux ordres de faits paraît plus complexe qu'à première vue.

⁵² Chez les Verts et au Parti socialiste français, les responsables des équipes rédactionnelles disent appliquer systématiquement la féminisation dans les publications internes et externes du parti (Brick et Wilks, 2002). On peut supposer, dans la même ligne, que la position du PCF résulte de l'application d'une consigne différente en 1989 et en 2004.

En tout état de cause, les tendances observées ici sont liées à la perception qu'ont les acteurs – tant les partis politiques que leur électorat – de la signification sociale de l'un ou de l'autre genre grammatical. Le choix d'une étiquette est assurément fonction de la sensibilité sociolinguistique de la candidate ou de son groupe politique, mais aussi de la sensibilité qu'ils attribuent à l'électorat visé. S'il est un produit de la culture propre à chaque parti, le taux de féminisation est en effet aussi une affiche : « ...ceux qui ont composé ces équipes, puis rédigé ces listes, le faisaient avec l'intention d'affirmer leurs tendances et de plaire à une certaine partie de l'électorat. Leurs choix ne sont donc ni aléatoires, ni indifférents. » (Muller, 1994 : 109).

Hypothèse 3 : le masculin n'est plus réservé seulement aux positions prestigieuses.

La tendance à recourir à des dénominations masculines connaît elle aussi une évolution, qui ne se traduit pas seulement en termes quantitatifs, corrélés à la progression des formes féminines. Si en 1989, presque tous les termes présentés au masculin réfèrent à des positions hautes dans la hiérarchie sociale, corroborant en cela notre hypothèse de départ, c'est beaucoup moins vrai en 2004, en Belgique comme en France et notre hypothèse se trouve alors invalidée. On échoue à superposer alors catégorisation sociale et catégorisation linguistique⁵³ : des fonctions socialement valorisées sont étiquetées par des termes toujours au féminin (par exemple, *médiatrice*, *ministre*), cependant que le masculin est employé à la fois pour des positions hautes, mais aussi pour d'autres qui le sont nettement moins (voir 5.3). Dans le même temps qu'il perd des effectifs, le masculin élargit donc sa base de recrutement, contribuant peut-être par là à se vider d'une partie de sa substance.

Les effets de la politique linguistique

À la lumière des quatre situations étudiées, on peut sûrement tirer certains enseignements quant aux conditions à réunir pour assurer le succès d'une réforme linguistique. Nous en voyons cinq principales :

- une implication des autorités politiques en place sous forme de recommandation officielle, de décret, de loi, de circulaire, etc.⁵⁴
- un suivi des décisions politiques (publication de guides, d'ouvrages de référence, sensibilisation des enseignants, etc.)
- une publicité sur la question peu après la décision politique
- une intégration immédiate de la réforme par des personnalités en vue
- un engagement des médias dans le même sens.

Dans la Belgique francophone de 1989, aucune impulsion n'a été donnée encore par le politique à une modification des pratiques ; il n'y a eu aucun débat sur la question ; peu de femmes occupant le devant de l'actualité revendiquent des étiquettes féminines ; dans la

⁵³ Une catégorisation linguistique qui distingue « saturés », dont tous les emplois sont féminins, et « insaturés » dont au moins certains emplois sont masculins.

⁵⁴ La condition de l'implication politique, pour jouer un rôle important, est cependant loin d'être nécessaire : la tendance à recourir à des étiquettes masculines s'est implantée et développée sans intervention aucune des structures politiques ; au Québec, l'éviction des dénominations masculines au profit des féminines s'est opérée spontanément, partant de la volonté des citoyens, de la base, et n'a pas été promue par le politique, même si elle a été suivie de près et encadrée par l'Office de la langue française (Bouchard et al., 1999).

presse audio-visuelle et écrite, le masculin jouit d'une vigoureuse santé. Et les dénominations féminines sont minoritaires lors de ces élections.

Lors du scrutin belge de 2004, les cinq conditions sont réunies : un décret a été voté en 1993 ; peu après la publication, au début de 1994, des arrêtés d'application et du guide de féminisation⁵⁵, un débat passionné en fait la publicité ; des ministres, des sénatrices, des députées, des présidentes signifient leur préférence pour les dénominations féminines ; la presse suit, passant même outre parfois à l'option masculinisante de certaines individualités, dans une actualité qui met en lumière des personnalités féminines occupant des postes élevés, auxquels on n'avait jusque-là associé que des termes masculins.

Pour les élections françaises de 1989, certes, le gouvernement a posé un acte politique avec la circulaire de 1986, mais celle-ci, signée le 11 mars par Laurent Fabius, est publiée au *Journal officiel* du 16 mars 1986, le jour même où des élections législatives font basculer la majorité. Certes, il y a eu de grands débats dans les journaux deux ans auparavant, lors de l'installation de la commission Roudy, mais rien au moment où la décision politique prend ses effets : l'affaire avait déjà fait grand bruit – trop grand bruit ? – et on n'allait pas relancer la polémique pour une circulaire signée par un Premier Ministre évacué du devant de la scène politique. On n'avait vu par ailleurs ni adoption des nouvelles étiquettes par un nombre significatif de personnalités en vue, ni intégration du féminin par les médias.

C'est tout le contraire qui se produit en 1998 : le gouvernement Jospin réactive la circulaire de 1986, et la parution du guide *Femme, j'écris ton nom* assure la publicité de l'opération. Les femmes qui occupent des fonctions ministérielles demandent explicitement à être désignées par des termes féminins (Yaguello, 1998a, 1998b), le mouvement gagne en amplitude et une large partie de la presse écrite et audio-visuelle suit. C'est de tout cela qu'on observe les effets dans les élections de 2004.

On le rappelait au début de ce travail, les opposants à la réforme ont invoqué essentiellement des arguments d'ordre linguistique⁵⁶, cependant que les partisans situaient la question d'abord sur le terrain idéologique. Nos résultats confortent la position du deuxième camp. Si la question de la féminisation est évidemment linguistique (il s'agit d'élargir le champ d'application des règles morphosyntaxiques, et notamment de créer de nouvelles formes là où elles n'existaient pas), les choix posés ici entre dénominations masculines et féminines ne concernent pas que la langue : ils reflètent des choix sociaux, idéologiques, et donc politiques. On se tromperait donc singulièrement si on assimilait la féminisation des noms de professions à une simple querelle de linguistes et d'académiciens.

8. BIBLIOGRAPHIE

BECQUER Annie, CERQUIGLINI Bernard, CHOLEWSKA Nicole, COUTIER Martine, FRECHER Josette, MATHIEU Marie-Josèphe (1999), *Femme, j'écris ton nom. Guide d'aide à la*

⁵⁵ Les guides sans doute moins utiles pour les informations linguistiques qu'ils fournissent que pour leur fonction symbolique : ils rassurent un public en quête de la légitimation qu'apportent par exemple les dictionnaires, ils traduisent dans un objet concret la détermination du politique, et leur parution est l'occasion d'une publicité autour de la réforme.

⁵⁶ Mais pas seulement. Voir la note 22.

féminisation des noms de métiers, titres, grades, fonctions. Paris : La documentation française.

- BOUCHARD Pierre, GUILLOTON Noëlle, VACHON-L'HEUREUX Pierrette (1999), « La féminisation linguistique au Québec : vers l'âge mûr ». In *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique*. Français et Société, n°10. Louvain-la-Neuve : Duculot, 6-29.
- BRICK Noëlle et WILKS Clarissa (2002), « Les partis politiques et la féminisation des noms de métier », *French Language Studies*, vol. 12 : 43-53.
- BRUNETIERE Valérie (1998), « La féminisation des noms de métiers : propos de linguiste sur une affaire de tout le monde », *Lunes*, n°2 .
- BRUNETIERE Valérie (1998), « L'ONISEP et la féminisation », dans Anne-Marie HOUEBINE-GRAVAUD (dir.), *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues*. Paris, Montréal : L'Harmattan, 77-90.
- Communauté Française de Belgique (1994), *Mettre au féminin, guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Bruxelles : Service de la langue française. Deuxième édition : 2005.
- DAWES Elizabeth (2003), « La féminisation des titres et fonctions dans la francophonie. De la morphologie à l'idéologie », *Langue et culture*, 25-2, disponible sur <http://www.erudit.org/revue/ethno/2003/v25/n2/008054ar.pdf>
- DISTER Anne (2004), « La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre en Belgique francophone. État des lieux dans un corpus de presse », *Le poids des mots. Actes des 7es journées internationales d'analyse statistique des données textuelles* (Purnelle G., Fairon C. et Dister A. Éd.), Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 313-324.
- ELMIGER Daniel et WYSS Eva Lia (éds), *La féminisation de la langue en Suisse. Bilan et perspectives*. Bulletin VALS-ASLA, 72, 63-79.
- FRANCARD Michel (1994), « Du provincialisme linguistique », *Le Soir*, 6 mars.
- FRANCARD Michel (1996), « Un modèle en son genre : le provincialisme linguistique des francophones de Belgique ». In Claudine BAVOUX (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*. Paris : L'Harmattan; Saint-Denis : Université de la Réunion, 93-102.
- FUJIMURA Itsuko (2005), « Politique de la langue: la féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001) », *Mots* 78, 37-52.
- GERVAIS Marie-Marthe (2001), « Le Monde et la féminisation des titres : étude comparative 1997-98 ». In (Nigel ARMSTRONG, Cécile BAUVOIS, Kate BEECHING et Marielle BRUYNINCKX (éd.), *La langue française au féminin. Le sexe et le genre affectent-ils la variation linguistique ?* Paris : L'Harmattan, 153-166.
- HENRY Natacha (1999), « Masculin universel, paternalisme lubrique », *Dites-le avec des femmes*, CFD Éditeur. [réf. reprises à Mathieu 1999]
- HOUEBINE-GRAVAUD Anne-Marie (1987), « Le français au féminin », *La linguistique*, vol. (23/1), 13-34.
- HOUEBINE-GRAVAUD Anne-Marie (1992), « Sur la féminisation des noms de métiers en français contemporain - État des lieux après la circulaire », *Recherches Féministes*, vol. 5/1, Université Laval, Québec, 153-159.
- HOUEBINE-GRAVAUD Anne-Marie (éd.) (1998), *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues*. Paris : L'Harmattan.
- HOUEBINE-GRAVAUD Anne-Marie (1999), « Femmes, langue, féminisation : une expérience de politique linguistique en France », *Nouvelles questions féministes*, vol. 20, 1, 23-52.

- KHAZNADAR Edwige (1990), *Le nom de la femme. Virtualisation idéologique et réalité linguistique*, Thèse non publiée, Université de Toulouse-le-Mirail.
- KHAZNADAR Edwige (2000), « Masculin et féminin dans la dénomination humaine : linguistique et politique. Aperçu de la pratique québécoise », *Le français moderne*, 159-161.
- KLINKENBERG Jean-Marie (1994), « A qui appartient la langue ? », *La libre Belgique*, 2-3-4 avril. Aussi dans *La revue nouvelle*, 1995, 5, 90-97.
- MATHIEU Marie-Josèphe (1999), « La France. La féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions : un bilan encourageant ». In *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique. Français et Société*, n°10. Louvain-la-Neuve : Duculot, 45-63.
- MOREAU Marie-Louise (1999), « La féminisation des termes de professions en Belgique francophone ». In *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique. Français et Société*, n°10. Louvain-la-Neuve : Duculot, 65-80.
- MOREAU Marie-Louise (à paraître), « Les femmes et la langue ».
- MOREAU Marie-Louise, GODENIR Anne et DUPAL Claude (1997), « Est-il efficace de légiférer sur la langue ? L'impact d'un décret sur la féminisation dans les pratiques et les opinions ». In Hélène DUMAIS (éd.), *Le sexisme dans le langage : points de vue féministes, Les Cahiers de recherche du GREMF*, nE13, 5-10.
- MULLER Charles (1994), « Du féminisme lexical », *Cahiers de lexicologie*, vol. (65), 103-109.
- PAVLIC Breda (dir.) (1999), *Pour l'égalité des sexes dans le langage*. Paris : Unesco.
- SCHAPIRA Charlotte (1994), « La féminisation des noms de métiers dix ans après », *Lingvisticae Supplementa* 20, 383-390.
- WILMET Marc (1993), « À propos de la féminisation », *Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises*, 71, 221-225.
- WILMET Marc (1994), « Quand Pestiaux se prend pour Voltaire », *Le Soir*, 10 décembre.
- WILMET Marc (2001), « Tribune libre », *Revue de linguistique romane*, 65, 303-307
- YAGUELLO Marina (1978), *Les mots et les femmes. Essai d'approche socio-linguistique de la condition féminine*. Paris : Payot.
- YAGUELLO Marina (1989), « L'élargissement du capitaine Prieur », *Contrastes, Revue de linguistique contrastive*, oct. 1989, 73-77.
- YAGUELLO Marina (1998a), *Petits faits de langue*. Paris : Seuil.
- YAGUELLO Marina (1998b), « Y a-t-il un français politiquement correct ? » In Pascal SINGY (éd.), *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question*. Lausanne, Paris : Delachaux et Niestlé, 177-194.